

# **PREMIER FORUM DU GRAD**

*Lomé le 19 et 20 juin 2006*

**Hôtel 2 Février**

## **LISTE DES COMMUNICATIONS ET AUTRES TEXTES**

1. MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT
2. TOGO AND THE STRUGGLE FOR DEMOCRATIE  
(Dave Peterson, NID)
3. LA QUALITE DE LA DEMOCRATIE SE REVELE A L'USAGE
4. LA QUETE POUR LA RECONSTRUCTION NATIONALE
5. NATIONAL RECONTRCTION (SOUTH AFRIACA EXPERIENCE)
6. THE WAY FORWARD FOR TOGO (PRESIDENT J.J. RAWLINGS)
7. NECESSITE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION
8. ADDRESS BY Dr. CHARLES MENSAH PRESIDENT OF THE  
INSTITUTE OF ECONOMICS AFFAIRS
9. ROLE DES FORCES ARMEES DANS UNE REPUBLIQUE
10. THE ROLE OF THE ARMED FORCES IN A REPUBLIC
11. NECESSITE D'UNE JUSTICE INDEPENDANTE ET CREDIBLE
12. LE ROLE DES MEDIAS DANS LA CONSTRUCTION  
D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE
13. COMMUNIQUE FINAL DU FORUM
14. RAPPORT DE SYNTHESE DU FORUM

## **MOT DE BIENVENUE**

**Dr Victor Komla ALIPUI,**  
*Président du GRAD*

**E**xcellences Messieurs les Présidents,  
 Excellences Messieurs les Ministres  
 Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations internationales  
 Honorables Invités  
 Mesdames et Messieurs les Participants

Je voudrais, au nom du Groupe de Réflexion et d'Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD), vous souhaiter la bienvenue au premier forum de notre groupe sur le thème « La Construction d'une Société démocratique au Togo ». En répondant à notre invitation, les membres du GRAD mesurent toute l'importance que vous accordez aux problèmes de la démocratisation en Afrique en général, et au Togo en particulier. Je voudrais particulièrement saluer la présence, parmi nous à ce forum, d'éminentes personnalités venues de l'extérieur. Elles ont bien voulu sacrifier leur temps précieux pour faire le déplacement de Lomé pour participer à ce forum afin de soutenir le GRAD dans son action pour la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. Je voudrais dire, à nos éminentes invités venus de l'extérieur que le GRAD, et au-delà du GRAD, c'est le peuple togolais qui vous accueille à bras ouvert ici au Togo que certains découvrent, peut-être, pour la première fois, et vous témoigne toute sa gratitude pour l'intérêt que vous portez à notre pays. Durant votre séjour au Togo, sentez vous tout à fait à l'aise pour prendre tous les contacts que vous voudrez afin de mieux apprécier la situation que vivent les Togolais afin de les aider, par vos contributions aux débats, à sortir d'une situation de crise et d'impasse qui n'a que trop duré.

Au moment où se tient son premier forum, le Groupe de Réflexion et d'Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD), réaffirme son engagement et sa détermination à œuvrer pour l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo. Cet objectif implique, assurément, le changement des systèmes qui ont régi les pays africains depuis leur accession à l'indépendance. Ceux-ci ne leur ont pas permis de se prendre véritablement en charge pour bâtir des sociétés de progrès susceptibles d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. L'ignorance et la misère, plus de quarante ans l'indépendance, sont les maux auxquels doivent faire face ces pays. Le système qui leur aurait permis de bâtir ces sociétés de progrès s'est fait entre le système capitaliste ou le libéralisme et le système marxiste léninisme ou le socialisme. Les deux systèmes, malgré leur différence idéologique apparente, s'appuyaient sur une conception autoritaire du pouvoir animé par des partis uniques. Les résultats de ces systèmes sont là ainsi que tout le monde peut les constater aujourd'hui. C'est la misère implacable dans laquelle vivent tous ces pays.

Pays au point que, les institutions financières de Bretton Woods en sont venues à concevoir, pour les sortir de cet état, des programmes de lutte contre la pauvreté avec un accent particulier sur la bonne gouvernance. Ces programmes sont-ils de nature à sortir ces pays de la pauvreté? Nous devons répondre à cette interrogation.

L'idéologie dominante dans le monde aujourd'hui après la chute du mur de Berlin en 1989, c'est la démocratie. Celle-ci semble offrir plus d'espace de liberté, d'initiative et de transparence dans la gestion des affaires. Certains pays africains se sont déjà résolument engagés dans cette voie en espérant résoudre les problèmes que les systèmes précédents ne leur ont pas permis de résoudre. D'autres hésitent encore à aller dans cette direction en se posant des questions si la démocratie et son corollaire le multipartisme, constituent-ils le bon choix ? Pour répondre à cette interrogation, le GRAD entend ouvrir le débat. Il propose comme, thème de réflexion « **La Construction d'une Société Démocratique** » en Afrique en général et, au Togo en particulier.

Les sous thèmes retenus pour alimenter cette réflexion constituent, en quelque sorte, les premiers jalons posés sur le chemin susceptible de conduire nos pays un jour à la démocratie, à l'Etat de droit et au progrès économique, social et culturel, bref, à l'épanouissement des peuples africains. Chemin faisant, le GRAD proposera d'autres thèmes de réflexion allant dans le sens d'un véritable changement de système.

Le but visé par ce forum, il faut le souligner, est de mettre en contact des personnalités politiques nationales et étrangères, les représentants des principales institutions de l'Etat et les acteurs de la société civile togolaise. Il s'agit d'une plate-forme, comme vous le voyez, où par des débats et des échanges d'idées, les participants pourront bénéficier de l'expérience des uns et des autres afin que les acteurs politiques et de la société civile ne répètent plus les erreurs des systèmes précédents.

En tant que Président du GRAD, je souhaite vivement que ce forum soit un grand succès afin de donner l'espoir à nos populations et, surtout aux forces montantes, c'est-à-dire les jeunes, qu'une autre Afrique est possible où la misère ne sera plus le lot quotidien.

**Vive le GRAD où le progrès ne s'arrêtera jamais**

Victor Komla ALIPUI

## Le Togo et la Lutte pour la démocratie

**Dave PETERSON,**  
*Directeur Exécutif,*  
*National Endowment for Democracy (NED) USA*

Je regrette de ne pas pouvoir être présent avec vous à votre conférence sur la Démocratie au Togo, mais je me réjouis de vous présenter mes salutations à cette occasion et de faire certaines brèves observations. La Fondation Nationale pour la Démocratie a soutenue l'Institut National pour la Démocratie (NDI) et plusieurs organisations de la société civile Togolaise dans leurs efforts de promotion de la démocratie au Togo. Nous demeurons engagés à assister de quelque manière que nous pouvons, la lutte non-violente pour la démocratie au Togo.

La disparition l'année dernière du Président Gnassingbé Eyadema a généré un grand espoir que le Togo pourrait finalement achever la transition longtemps retardée vers un gouvernement démocratique qui avait débuté avec la Conférence Nationale Souveraine, il y a de cela 15 ans. Au contraire, les élections se sont avérées une grande déception et le progrès démocratique semble être bloqué. Nous craignons que les tensions sociales s'accroissent et que le Togo puisse continuer à connaître un déclin sur le plan économique et politique à moins que les réformes démocratiques soient vites mises en œuvre. La tâche qui attend les démocrates togolais est énorme. Vous devez continuer à vivre dans l'espoir qu'un changement paisible est possible, identifier et profiter des occasions pour promouvoir ce changement. C'est un défi qui peut nécessiter un grand sacrifice.

Le Togo est l'un des derniers à résister au mouvement en faveur de la démocratie en Afrique de l'Ouest. Vos voisins, le Bénin, le Ghana vivent la démocratie. Le Sénégal, le Mali et le Niger sont démocratiques. La législature nigériane a arrêté une campagne pour permettre au président de briguer un troisième mandat. Le Liberia et la Sierra Léone ont tenu des élections démocratiques après de terribles guerres. Le gouvernement militaire de la Mauritanie s'est engagé à organiser des élections démocratiques dans deux ans. Même la Côte d'Ivoire semble émerger de sa crise, et est sensé avoir des élections démocratiques. Seuls la Guinée, le Burkina Faso et la Gambie demeurent sous la dictature. Le Togo peut mieux faire. Vous avez lutté trop longtemps pour cela. Votre progrès démocratique devrait être un grand pas en avant pour toute la région.

Une fois encore, je vous félicite et formule mes meilleurs vœux pour une conférence couronnée de succès. J'espère lire le rapport final et continuer à travailler avec les démocrates Togolais et les défenseurs des droits de l'homme.

Dave PETERSON,  
*Executive Director*  
*National Endowment for Democracy*  
*(NED) USA*

## 'La Qualité de la démocratie se révèle à l'usage'

**SE Dr. W.F. van Eekelen,**

*Ancien Secrétaire Général de l'Union d'Europe Occidentale  
et ancien Ministre de la Défense des Pays-Bas  
au nom de l'Institut Néerlandais pour la Démocratie  
Multipartite (IMD)*

[www.nimd.org](http://www.nimd.org)

Excellences, chers invités, mesdames et messieurs

## I INTRODUCTION

**E**n tant qu'ancien Ministre de la Défense et au moment, où la coupe du monde de football bat son plein, je me suis interrogé sur une chose: "quelles sont les grandes différences entre la défense nationale et le football?"

Je pense qu'il y en a trois:

- La Défense n'a pas d'arbitre impartial ;
- Dans la défense, la moitié de votre équipe ne veut même pas jouer ;
- Et la plupart du temps, il n'y a même pas d'adversaire!

En passant alors de la défense à la démocratie, qu'est-ce que le football a, selon vous, en commun avec la démocratie? En fait beaucoup plus que vous ne le pensez! Tous les deux se font le plus souvent sur une base tribale. Tous les deux souffrent parfois de corruption. Et le caractère national détermine comment l'on joue. Par exemple, le football allemand est connu pour son ordre tactique et son efficacité, tandis que le football brésilien est beaucoup plus basé sur l'improvisation et le flair pour l'attaque. Certes, la globalisation peut diluer ces distinctions culturelles, mais les différences sont toujours présentes.

De même, les démocraties sont différentes d'un pays à l'autre. Les traditions, les principes culturels et les habitudes font autant partie de la démocratie que les lois et institutions du pays. Ça n'a pas de sens de vouloir exporter la démocratie : elle se développe de l'intérieur, ou elle ne se développe pas du tout.

Ainsi vous allez vous demander quel est le rôle d'un institut étranger? Je crois que l'on peut s'entraider, si l'on se traite avec dignité et comme des partenaires égaux.

Je ne suis pas ici pour vous vanter les mérites de la démocratie européenne. C'est évident que nous avons eu et avons toujours nos propres problèmes. Les citoyens et les gouvernements de France et des Pays-Bas étaient d'ailleurs à des années lumières les uns des autres quand les premiers rejetèrent, par référendum, une Constitution Européenne. La démocratie est un chantier permanent. Ce que je peux faire est d'apporter un peu d'expérience étrangère sur la table. Il vous revient à vous-mêmes d'apprécier son mérite dans le cadre de votre propre contexte.

Dans cette intervention, je voudrais toucher les 6 points suivants :

1. L'Afrique et le développement
2. L'Afrique et la démocratie
3. L'importance de l'investissement dans la société politique
4. Une présentation rapide de l'Institut Néerlandais pour la Démocratie Multipartite.
5. Suivront quelques mots sur la façon dont le programme ouest africain a vu le jour.
6. et le dernier point, et non pas des moindres, quelques mots spécifiquement pour le Togo et cette conférence.

## II L'AFRIQUE ET LE DEVELOPPEMENT

Il y a une idée générale que l'Afrique ne se développe pas encore comme on l'aurait souhaité et attendu! Dans trop de pays, les populations ont de plus en plus faim, de plus en plus peur et ont moins de chance d'atteindre une vieillesse saine. Pourquoi donc cela? Selon certains, les causes



sont externes, telles que les indépendances trop rapides sans une bonne préparation des élites nationales au pouvoir, tandis que d'autres citent des causes internes, telles que le tribalisme et la corruption. Pourtant, ces faits ne sont pas spécifiquement africains. Néanmoins, on ne peut pas entièrement écarter les facteurs socioculturels. Comme on peut le voir, des Etats viables et des économies florissantes ont surgi une génération seulement après les indépendances dans certaines parties de l'Asie. Bref, aucune des deux théories ne peut entièrement expliquer pourquoi l'Afrique en est là aujourd'hui.

Je pense sincèrement qu'une voie plus profitable et plus productive est de se donner la main et d'accepter que le développement exige un engagement soutenu, beaucoup de travail et une approche politique. Des intérêts contradictoires doivent être réconciliés et des choix difficiles doivent être faits.

En relation avec l'Europe; les efforts de développement comptent sur deux piliers essentiels: le commerce et l'aide internationale. Il est évident que le commerce équitable demeure une condition indispensable pour le développement. Dans une certaine mesure, le développement sera déterminé par un certain nombre de facteurs tels que notamment une libéralisation bien organisée de l'économie, un taux bas d'inflation, un climat sain pour les affaires et l'intégration régionale.

### III L'AFRIQUE ET LA DÉMOCRATIE

Permettez-moi maintenant de dire un mot sur la démocratie en Afrique. Beaucoup d'intellectuels ont souvent essayé d'évaluer le meilleur système de gouvernement. Et tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'y a pas encore de système parfait. Ce qui apparaît clairement est que la démocratie est celui qui fonctionne le mieux dans le long terme comme on l'a souvent vu quand des systèmes moins performants ont montré leurs limites et même leur totale incapacité à apporter la prospérité à tous les citoyens ou à répondre aux aspirations de la majorité. Qu'est-ce que la démocratie peut offrir aux Africains ? Pour ne pas tourner autour du pot, elle peut offrir de meilleures chances pour la paix et la prospérité, plus que les dictatures. Les démocraties ont eu de bien meilleures performances que les régimes autoritaires sur une gamme complète d'indicateurs de développement<sup>1</sup>, En général, les démocraties sont plus paisibles et mieux disposées à éviter le désastre économique, permettant ainsi aux populations de vivre mieux et de choisir des gouvernements plus performants.

Si donc la démocratie est efficace, pourquoi existe-t-elle si relativement peu en Afrique ?

La raison semble simple et est de nature politique: ce qui est bon pour les gouvernés, n'est pas forcément bon pour les gouvernants.

Les autocrates de la vieille école embrassent souvent l'idée, peu judicieuse, que la démocratie est un luxe des pays riches et que les pauvres sont mieux gouvernés par une main de fer. Malheureusement, de tels politiciens oublient que la démocratie est *une valeur universelle* à laquelle chaque personne a *un droit inaliénable*, y compris le respect pour les minorités et dans un système parlementaire pour l'opposition. La vérité est que donner aux citoyens le droit de ne pas réélire des leaders paraît tout simplement risqué au point d'être stupide, même si c'est légitime. Quand on est confronté au

<sup>1</sup> Le Conseil sur les Relations Etrangères

choix entre la survie politique et la démocratie, qu'observons-nous? Vous l'avez vu juste: une tendance à vouloir 's'accaparer' le processus électoral avec des pratiques discutables. Et l'on assiste à l'émergence de ce que l'on appelle la 'démocratie des donateurs', qui consiste à organiser des élections à la limite de la régularité et maintenir tout juste assez de droits de l'homme pour pouvoir accéder à l'aide internationale'. Pour rendre les choses encore pires, gagner les élections est maladroitement considéré comme une fin en soi plutôt qu'un moyen d'atteindre des buts plus généraux, c'est à dire mettre en application des programmes visant la stabilité politique et le développement économique tout court.

Je suis convaincu que de telles situations, mesdames et messieurs, mènent tout droit à toutes sortes de catastrophes: l'apathie des électeurs, peu d'investissements étrangers, une basse croissance économique.

De ce fait, si la démocratie doit réussir, elle doit être dans l'intérêt aussi bien des gouvernés, que des gouvernants, ainsi que dans celui des gouvernements, de l'opposition et ceux qu'ils représentent réellement. Comment ceci peut-il être réalisé ? Une partie de la réponse est d'investir dans *la société politique*. Tel est le point focal de mon sujet suivant.

#### IV SOCIÉTÉ POLITIQUE

À ce jour, beaucoup d'experts voient encore le développement comme un processus mécanique, comme par exemple construire un pont ou fabriquer une voiture. Il suffirait de pousser quelques boutons, ajouter un peu de carburant et voilà le moteur qui démarre... Malheureusement, cela ne marche pas pour la démocratie, parce qu'elle est, de par sa nature, un processus politique. Bien entendu, on a besoin *de structures* démocratiques, telles que les parlements, des bureaux de partis et des palais de justice etc. Et il y a des qualifications techniques qu'il faut acquérir. Il s'agit par exemple d'être formé dans la meilleure façon de mener une campagne électorale et de contribuer à l'inscription des électeurs. Mais le plus important est de développer une culture démocratique qui permette le pluralisme et stimule «un débat ouvert. En d'autres termes, il faut qu'il y ait de la place pour la prise de décision pacifique par le consensus et le compromis. En Afrique, beaucoup de pays ont tenu des élections certes justes dans la forme, mais en grande partie non compétitives dans le fond. Et les programmes nationaux de développement ont été, à tort, limités à une affaire d'Etat plutôt que de concerner toute la société et donc tous les partis politiques.

C'est cette omission de longue date d'investir dans la société politique qui a engendré l'Institut Néerlandais pour la démocratie Multipartite, IMD. A l'IMD, on voit en la démocratie plus que seulement la compétition pour le pouvoir. C'est également l'art de trouver le compromis et la conciliation. C'est pourquoi nous aimons parler de l'IMD comme étant un institut par des partis politiques, pour des partis politiques.

#### V L'IMD

Mesdames et messieurs, si la démocratie doit être viable, elle doit venir de la base du pays même. Ce que des étrangers comme l'IMD peuvent faire, c'est de faciliter les processus de dialogue visant à amener les acteurs à concevoir ensemble des programmes de consolidation de la démocratie dans le long terme et aussi d'agir en médiateur honnête, objectif.

Ces dialogues font partie du processus d'édification nationale et sont en même temps des exercices de renforcement de capacité pour les leaders participant à ces échanges. Bien sûr que les partis politiques se font la compétition, mais ils ont également des solutions pacifiques pour gérer leur compétition. Les dialogues, ou les débats ouverts et contradictoires, ont guidé avec succès les processus de changement aussi bien en Europe centrale et de l'Est, qu'en Afrique du Sud et au Chili. Le dialogue aide non seulement à construire la démocratie,

mais aussi à établir la pratique de la démocratie. Le Parlement, le gouvernement, les partis politiques, le pouvoir judiciaire, la commission électorale et les autres sont les institutions de la démocratie ou *le hardware*. Le dialogue est, pour ainsi dire, *le logiciel* de la démocratie.

L'IMD lui-même est une jeune organisation pluraliste créée en 2001. Il se compose de représentants de sept partis politiques siégeant au Parlement néerlandais, y compris trois partis (dont le mien) dans le gouvernement et quatre dans l'opposition. Certains des partis sont grands et d'autres le sont moins. Tous partagent l'objectif d'offrir de l'assistance aux jeunes démocraties et travaillent à la consolidation de la démocratie multipartite avec un accent sur les partis politiques.

Depuis ses débuts, PIMD a établi des programmes dans seize pays où nous coopérons avec tous les partis politiques représentés au parlement et parfois même au-delà. Nous travaillons avec des pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Le Ghana voisin et le Mali étaient parmi les tout premiers. Dans chacun de ces pays, nous opérons sur la base du fait que la démocratie est un processus de longue haleine. Par conséquent, TIMD est disposé à s'engager pour le long courrier. Nous mettons l'accent plutôt sur des programmes que sur des projets et nous sommes disposés, quand les partenariats s'approfondissent, à entamer des engagements pluriannuels.

En plus des programmes nationaux, un programme régional a été établi en Afrique de l'Est et du Sud en 2004, quand 36 partis politiques venant de six pays (Kenya, Malawi, Mozambique, Afrique du Sud, Tanzanie, et Zambie) ont décidé de s'embarquer sur un ensemble d'initiatives en matière de coopération. Le but de ce programme régional est d'aider les partis politiques de la région à apprendre les uns des autres, et à apprendre ensemble. En partageant les meilleures pratiques, ou en abordant ensemble les difficultés, le processus de démocratisation en Afrique de l'Est et du Sud s'est renforcé. Chaque partenaire a quelque chose à partager, comme par exemple un succès, et en même temps quelque chose à apprendre des autres partenaires. Le challenge est maintenant d'intégrer les meilleures pratiques identifiées dans les manifestes de partis, dans les institutions nationales et dans la législation.

Plus récemment, une telle initiative régionale a été prise ici en Afrique occidentale, et c'est là mon prochain sujet.

## VI WARP

Le programme ouest africain est né de la collaboration fructueuse entre l'IMD et l'Institut Ghanéen pour les Affaires Economiques, IEA. Depuis 2003, le programme des partis politiques du Ghana a été un succès notable. Il a contribué positivement aux dernières élections paisibles, a réussi à promouvoir le dialogue et à édifier la confiance entre les leaders politiques ghanéens.

Pendant cette collaboration, plusieurs demandes d'assistance ont été reçues de la région ouest africaine afin d'étendre les bénéfices du programme ghanéen à toute la sous région ouest africaine.

En conséquence, l'IMD et l'IEA ont commencé à concevoir en 2005 un Programme Régional pour F Afrique de l'Ouest. Sur base de consultation, un premier choix de pays suivants à été retenu : le Ghana, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Bénin, le Nigeria et la Sierra Leone. Même s'il ne fait officiellement pas partie du programme, des discussions ont également eu lieu avec le Libéria et ce pays sera représenté à la conférence de lancement à Accra les 14 -15 juillet prochains. L'objectif du programme vise à promouvoir le dialogue structurel entre les partis politiques dans la sous région ouest africaine, renforcer et partager les tendances démocratiques positives. Ce faisant, le programme devrait soutenir des initiatives pour la paix, la stabilité et la

prospérité. Le programme est unique en ce sens qu'il se concentre sur la société politique, aussi bien du gouvernement que de l'opposition. Il a ses bases aussi bien en Afrique francophone qu'en Afrique anglophone et son objectif est le long terme.

Le succès dépendra de la *volonté politique* de construire sincèrement et de mettre en application un programme démocratique régional. En médiateur sincère et objectif, l'IMD est attaché à ce but en tant que partenaire optimiste, mais aussi réaliste. Comme on dit, c'est à l'usage que se révèle la qualité d'une chose.

Jusqu'ici, deux activités se sont déroulées dans le programme d'Afrique de l'Ouest:

- Une rencontre entre les Présidents de partis politiques ghanéens et togolais (ou leurs représentants attirés) en décembre 2005, et
- une autre rencontre entre les Présidents de partis politiques Ivoiriens et ghanéens en avril 2006.

L'expérience Ivoirio-Ghanéenne était le premier contact formel entre les partis politiques de ces deux pays et comme tel, une entreprise unique. Tous les principaux partis politiques de Côte d'Ivoire, y compris le FPI au pouvoir, ont participé à cette rencontre de deux jours pour discuter de la démocratie, de l'intégration nationale, de la tolérance politique et de la stabilité. Dans un communiqué commun, tous les participants se sont résolus à appuyer la création d'une plateforme sous-régionale pour renforcer les valeurs démocratiques en Afrique de l'Ouest. Ils ont fermement reconnu la fragilité du processus démocratique en Côte d'Ivoire et la nécessité de travailler ensemble pour éviter les conséquences tragiques d'un conflit. La réunion a pris fin avec une visite au vice-président du Ghana et elle a été considérée unanimement comme un début prometteur pour de meilleures relations bilatérales et un plus vaste programme démocratique en Afrique de l'Ouest.

Laissez-moi dire quelques mots sur la conférence d'aujourd'hui, mon dernier sujet et aussi la troisième activité du programme d'Afrique de l'Ouest.

## VII LA CONFERENCE D'AUJOURD'HUI

Quand les chefs des partis politiques ghanéens et togolais se sont rencontrés à Accra en décembre 2005, leur thème choisi était: "Le Rôle des partis politiques dans la Consolidation de la démocratie". C'était une rencontre constructive, bien que malheureusement, le RPT au pouvoir n'y ait pas participé. Néanmoins, on m'a affirmé que la rencontre a été caractérisé par une atmosphère constructive et ouverte, avec un engagement partagé à plus de tolérance, à consolider l'unité et l'intégration nationales.

Quelque temps après la rencontre d'Accra, j'ai compris qu'il y a eu des pourparlers au Togo entre le Président Faure et plusieurs leaders de l'opposition concernant les objectifs de la rencontre d'Accra. Il semble que la rencontre d'Accra ait jeté un peu les fondements de la conférence à laquelle nous participons aujourd'hui.

Le thème de cette conférence est la construction d'une société démocratique au Togo. Le but est d'analyser et de définir ensemble l'espace politique afin de passer à un système plus démocratique dans votre pays. Au début, il serait utile de mentionner cinq règles universellement reconnues pour qu'un pays puisse se targuer d'être véritablement démocratique<sup>2</sup>:

<sup>2</sup> Frits Bolkestein, Address Liberal International, Dakar, 1996

Tout d'abord *la liberté de rassemblement*. Un système contraignant d'autorisations comme conditions requises avant de pouvoir tenir un meeting politique pacifique n'est pas acceptable. En tant qu'homme politique libéral, je trouve particulièrement important de souligner cette liberté fondamentale.

En second lieu, il y a *l'indépendance du pouvoir judiciaire*. Les cours de justice doivent être les derniers arbitres, comme par exemple dans les conflits électoraux.

Troisièmement, *la transparence et la responsabilité*. Les dépenses publiques doivent être soumises à un examen minutieux.

Ensuite vient *la liberté de la presse et de diffusion*. Les radios et télévision nationales en Afrique sont encore trop souvent des voix pour une propagande partisane exclusive.

Cinquièmement, *l'indépendance de la commission électorale*. Cela peut être réalisé de plusieurs manières: Par un système partisan de quota équilibré, ou même mieux, en choisissant des membres indépendants qui soient acceptables pour et indépendants de tous les partis politiques.

Les thèmes dans les sessions en groupes lors de cette conférence, touchent ou sont directement liés à ces cinq conditions requises pour une démocratie. L'accent paraît donc bien placé pour une conférence prometteuse et productive !

## VII CONCLUSION

Mesdames et messieurs, avant donc de terminer, permettez-moi un mot de prudence. Comme je l'ai dit précédemment, la qualité de la démocratie se révèle à l'usage. Les conférences sont fréquentes et les objectifs nobles sonnent bien à l'oreille mais sont également trop simplistes. J'espère, sincèrement, que cette conférence concernera la praticabilité politique. En tant qu'institut politique, FIMD serait fier d'être associé à un processus de dialogue si constructif. *"Des petits pas prudents mais stabilisants valent mieux que des bonds de Géants éphémères"*.

En outre, je voudrais inviter les leaders politiques togolais, ici et aujourd'hui, à jouer un rôle majeur dans la mise sur pied d'un programme démocratique régional le mois prochain à Accra. Il ne s'agit pas de ce que l'IMD veut, il s'agit du programme des partis politiques d'Afrique occidentale: votre prérogative, votre responsabilité et votre droit d'être aux commandes!

Pour paraphraser l'auteur anglo-irlandais George Bernard Shaw : *"la démocratie suppose la responsabilité, et c'est pourquoi la plupart des gens la redoutent"*<sup>3</sup>

En conclusion, un mot de profonds remerciements au Président du GRAD, le Docteur Alipui et son équipe, pour l'organisation de cette conférence. Et naturellement au Docteur et Mme Mensa de l'IEA Ghana, pour le rôle clé qu'ils ont joué dans la coordination et la mise en application du programme d'Afrique de l'Ouest.

Tout en vous souhaitant plein succès aujourd'hui, je conclurai avec les mots du Président Nelson Mandela, qui a dit: *"Le moment est venu de cicatriser les blessures. Le moment est venu de combler les abîmes qui nous séparent. L'heure de l'édification a sonné "*.

Je vous remercie.

<sup>3</sup> En réalité il a dit : « la liberté suppose la responsabilité, et c'est pourquoi la plupart des gens la redoutent »

**La Quête  
pour la Reconstruction Nationale**

**François GBIKPI-BENISSAN**  
*Ancien Ministre*  
*Professeur à l'Université de Lomé*  
*Membre Fondateur du GRAD*

Honorables Invités,  
Mesdames et Messieurs,

**P**ourquoi sommes-nous en quête d'une reconstruction nationale ?  
Le Togo est en danger d'implosion. Il est temps que tous les Togolais comprennent qu'aucun peuple ne peut survivre à ce que certains lui font endurer depuis si longtemps. Il est temps que tous comprennent qu'à force de négation des droits fondamentaux de la personne, d'injustice, d'oppression et de violence, les Togolais ont perdu toute estime d'eux-mêmes, les opprimés comme les oppresseurs. Les Togolais ne se respectent plus les uns les autres, ils ne se respectent même plus eux-mêmes. Ils ont de plus en plus l'impression, justifiée, de vivre comme des sous-hommes. Certains veulent qu'il en soit ainsi. Mais, ce faisant, ils se déshumanisent eux-mêmes : en effet, celui qui ne reconnaît plus l'humain en son prochain, n'est plus lui-même un homme, car seul l'homme a le sens de l'humain et sait le reconnaître chez l'autre. Reconnaître l'humain en son prochain c'est accepter qu'il vive en homme, qu'il vive comme un homme devrait vivre, avec ce minimum de droits que l'on appelle les droits humains. C'est faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'il en soit ainsi.

Les Togolais ont assez souffert. C'est vrai, Ernest Renan a affirmé que

"la souffrance en commun unit plus que la joie, en fait de souvenirs nationaux les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun" (Renan E., 1882, *Qu'est-ce qu'une nation ?* : 27).

Mais, pour nous, cela suffit. Il est temps de s'arrêter et de repartir, de rebâtir sur des bases plus saines. Car, de quoi s'agit-il ? De vivre ensemble, de continuer à vivre ensemble malgré tout, de croire qu'il est encore possible d'avoir un avenir commun, un futur radieux. Sinon, à quoi bon continuer ?

Certains, il est vrai, n'y croient plus, traumatisés qu'ils ont été par les tristes événements qui ont suivi la disparition du chef de l'Etat, le 05 février de l'année dernière. Nous les comprenons. Quelle folie bestiale s'est soudainement emparée de certains Togolais et les a fait commettre les actes les plus inhumains qui soient dans nos villes et dans nos campagnes ? Quoi !, les Togolais ne seraient-ils plus des hommes ?

Quoi qu'il en soit, certains, cependant, s'efforcent encore de croire qu'au fond de nous, qu'au fond de tout Togolais, quel qu'il soit, quelque acte répréhensible qu'il ait pu commettre, qu'au fond de tous, une lueur, si faible soit-elle, continue de briller : une lueur d'humanité. Et, c'est forts de cette espérance, qu'ils proposent à tous les Togolais de partir à la quête d'une reconstruction nationale, de recommencer à construire la nation, d'avoir ce projet en commun, combien palpitant, et qui seul pourra nous redonner le courage de rassembler nos énergies et nos espoirs, et d'accepter de nouveaux sacrifices.

Notre propos, Mesdames et Messieurs, s'articulera autour de trois points :

1. Qu'est-ce qu'une nation ?
2. Naissance de la nation togolaise
3. Nation, Etat et démocratie

## 1. QU'EST-CE QU'UNE NATION ?

### 11. *Les éléments constitutifs d'une Nation : thèse naturaliste, thèse contractualiste*

Deux thèses classiques s'opposent : la thèse "naturaliste" et la thèse "contractualiste". Selon la thèse "naturaliste", la nation trouve ses fondements dans une communauté de territoire, de race, de langue, de religion: la nation serait un fait matériel et reposerait, en dernière analyse, sur la conjonction déterminante de ces quatre facteurs. La thèse "contractualiste" voit le fondement de la nation dans un contrat élaboré et accepté par des individus désireux de vivre ensemble, sans que la communauté de territoire, de race, de langue, de religion soit déterminante ; la thèse "contractualiste" privilégie le facteur psychologique: la nation serait un produit de la volonté des individus. Ces deux thèses, dont on peut percevoir l'insuffisance, serviront de point de départ à notre réflexion.

### 12. *Facteurs géopolitiques et facteurs sociopolitiques*

Une définition de la nation doit prendre en compte deux types de facteurs : des facteurs géopolitiques et des facteurs sociopolitiques. Les facteurs géopolitiques sont l'unité territoriale et la référence aux mêmes institutions politiques. Ils peuvent permettre l'émergence d'un facteur sociopolitique majeur, sans lequel la nation demeure informée: la conscience nationale. Selon Ernest Renan,

"la nation se manifeste dans une conscience collective (...). Dans la mesure où cette conscience est inconstituée on ne peut parler de nation" (Renan E., 1882 : 9).

Cette conscience nationale se manifeste dans une volonté commune d'unité et de souveraineté.

### 13. *Nation et histoire*

Ces facteurs, géopolitiques et sociopolitiques, sont repérables dans toutes les nations historiquement constituées ; historiquement constituées, car la nation est d'abord un produit de l'histoire : elle n'est pas un fait donné, ressortissant à l'ordre de la nature ; elle est toujours enracinée dans une histoire bien précise et ses caractères en portent la marque. La nation n'est jamais achevée, elle est en constante formation, en devenir incessant. Il n'y a donc pas de nation idéale, mais seulement des nations enracinées dans leur histoire.

"La nation moderne est donc le résultat historique amené par une série de faits convergeant dans le même sens. Tantôt l'unité a été réalisée par une dynastie (...), tantôt (...) par la volonté directe des provinces (...)" écrit Ernest Renan (1882 : 9).

## 2. NAISSANCE DE LA NATION TOGOLAISE

### 21. *Colonisation et constitution de l'entité géopolitique togolaise*

On ne saurait nier le rôle unificateur que la colonisation, dans le cas des pays africains, en général, et du Togo, en particulier, a eu sur les populations, du point de vue du territoire, de la langue, de la religion, du contact, sinon du brassage, des ethnies et de la référence aux mêmes institutions administratives



En réalité, ces populations ont constitué une unité objective dont l'essence a été la dépendance. La domination coloniale s'est fait ressentir à tous les niveaux : politique (perte et destruction des autorités anciennes), économique (destruction de l'économie de subsistance), culturel (destruction de la culture remplacée par une sous culture, la culture coloniale). Restait la prise de conscience par les populations de cette unité objective, c'est-à-dire la naissance de la conscience nationale. Et ce fut encore la colonisation qui allait, involontairement, il est vrai, la provoquer.

. On peut assurément avancer que l'émergence de cette prise de conscience fut provoquée, non seulement par le constat de l'entité géopolitique objective, mais surtout par les moyens utilisés par l'administration coloniale pour maintenir sa domination.

Le colonisé a ressenti cette domination aux plans politique, administratif, juridique, social, économique, culturel et racial. La domination a été maintenue par des moyens matériels et idéologiques : moyens matériels, tels que la violence physique et la division; moyens idéologiques à fondement raciste, dont le discours colonialiste visant à convaincre le colonisé de son infériorité, de la nécessité de le "civiliser", et donc, de la normalité de la colonisation. En ce sens, Jean-Paul Sartre a pu écrire que

"c'est le colonialisme qui crée le patriotisme des colonisés" (*Préface* à Memmi A., 1966, *Portrait du colonisé* : 37).

En définitive, c'est la colonisation qui rend possible l'émergence du sentiment de l'unité : elle provoque par sa politique d'oppression la prise de conscience chez les peuples de leur situation de dominés. Mais, dans le même moment, elle freine cette prise de conscience par sa politique de division qui peut laisser croire à certaines populations (celles du nord) que d'autres populations (celles du sud) sont privilégiées par rapport à elles et ne sont donc pas dans la même situation objective de dépendance qu'elles. La colonisation suit donc un double mouvement contradictoire : consolidation de l'entité géopolitique, d'une part ; affaiblissement de l'entité sociopolitique virtuelle, d'autre part.

La colonisation ne permet pas seulement l'émergence d'un sentiment d'unité. Elle permet aussi l'émergence d'une volonté des colonisés de se défaire du joug colonial. Non seulement la colonisation crée la lutte pour l'indépendance, mais elle va jusqu'à en modeler le caractère.

## **22. Lutte pour l'indépendance et naissance de la conscience nationale togolaise**

La lutte pour l'indépendance, qui commence au lendemain de la seconde guerre mondiale, sous la direction des partis politiques togolais, peut être, à juste titre, comprise comme une volonté commune d'accéder à la souveraineté nationale, comme la première manifestation de la conscience nationale togolaise. Après 1946, lorsque le Togo passe du régime du Mandat à celui de la Tutelle, les Togolais participent de plus en plus à la gestion des affaires de leur pays. En effet,

"la France, soucieuse de demeurer fidèle à la mission qu'elle s'est tracée, veut amener peu à peu les populations dont elle a la charge vers une conscience élargie de leurs propres obligations sociales et politiques" (*Union Française*, 1955 : 260).

En 1946, la France procède à des réformes dans ses colonies : elle étend la citoyenneté française à tous les ressortissants des territoires d'outre-mer, assortie des libertés publiques (loi du 7.5.1946) et y institue des assemblées locales représentatives (loi du 7.10.1946).

Aux termes de la Constitution française de 1946, le Togo a le statut de "Territoire associé au sein de l'Union française". Il dispose d'une Assemblée représentative (ART), qui deviendra territoriale (ATT) en 1952. Cette Assemblée de 30 membres élus pour cinq ans, se réunit en session ordinaire deux fois l'an et discute de la fiscalité, des droits de douanes ainsi que de l'organisation des services publics.

En 1951, sont institués les Conseils de circonscription élus. D'abord consultés lors de la discussion des budgets de circonscription, ils reçoivent, en 1955, la personnalité morale et le pouvoir de décision.

En 1955, un Conseil de gouvernement est créé (loi du 16.04.1955) : il comprend neuf membres, cinq élus par l'ATT, quatre désignés par le Commissaire de la République.

En 1956, le Togo accède au statut de République autonome (loi-cadre du 23.06.1956 et décret du 24.08.1956). Il dispose d'une Assemblée législative et d'un Conseil des ministres présidé par un Haut Commissaire de la République française qui, après consultation de l'Assemblée législative, désigne le Premier ministre. La République autonome du Togo est proclamée le 30.08.1956. Le 10.09.1956, Nicolas Grunitzky est investi comme Premier ministre par l'Assemblée législative togolaise (délibération n°1 du 10.09.1956 de l'Assemblée législative du Togo portant investiture).

En 1957, la responsabilité de l'ordre public interne est transférée au Gouvernement togolais (décret du 22.03.1957).

Au début de 1958, la République autonome est transformée en République du Togo ; l'Assemblée législative (30 membres) en Chambre des députés (46 membres : 23 pour le nord, 23 pour le sud) ; le Premier ministre préside désormais le Conseil des ministres à la place du Haut Commissaire de la République (décret du 22.02.1958). Les pouvoirs judiciaires sont transférés au Gouvernement togolais (29.03.1958). A la fin du premier trimestre 1958, l'autorité française ne conserve plus que les relations extérieures, la monnaie, les changes et la défense.

Le 27.04.1958 doivent avoir lieu les élections en vue du renouvellement de la Chambre des députés (ancienne ATT élue en 1955, sans la participation des nationalistes), dissoute en février 1958, sur recommandation de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le 05.03.1958, l'ONU dépêche au Togo une mission de supervision des élections, conduite par Max Dorsinville et chargée d'un double rôle :

"Rôle de consultation en ce qui concerne l'organisation et la conduite des élections" ;  
"rôle de supervision du déroulement des opérations électorales : établissement des listes, surveillance du scrutin et dépouillement des votes" (Gayibor N. (dir.), 2005 : 651).

Il s'agit d'élire 46 députés (23 pour le nord, 23 pour le sud) au suffrage universel direct, le scrutin étant uninominal et à un seul tour (loi du 20.02.1958). Sont électeurs (490.000 inscrits), les citoyens des deux sexes (plus de 200.000 femmes inscrites), âgés de 21 ans révolus, domiciliés dans la circonscription électorale depuis 6 mois, régulièrement inscrits sur une liste électorale. Une révision des listes, avec introduction de réclamations, est recommandée par la mission onusienne ; le Gouvernement, appuyé par le Haut Commissaire de la République française, refuse ; le 18 avril, une "motion ultimatum" des syndicats brandissant la menace d'une

grève générale le 23 avril, l'y oblige. Les forces nationalistes l'emportent (33 députés dont 4 indépendants) (voir Gayibor N. (dir.), 1997 : 216-218 ; voir aussi Gayibor N. (dir.), 2005 : 650-663).

Le 16.05.1958, Sylvanus Olympio est investi comme Premier ministre par la Chambre des députés (délibération n°1/Ch-D du 16.05.1958 de la Chambre des députés du Togo accordant l'investiture à M.Sylvanus Olympio, Premier ministre). Le 20.05.1958, il nomme les autres membres du premier Gouvernement du Togo indépendant (arrêté n°100/PM du 20.05.1958 portant nomination des membres du Conseil du Gouvernement).

L'Indépendance est célébrée le 27.04.1960. Le Togo entre à l'ONU le 20.09.1960. L'évolution des institutions politiques, dont nous avons donné un bref aperçu, est le résultat des revendications politiques des représentants du peuple. En effet, l'évolution politique est profondément animée par la volonté du peuple ; en même temps que cette évolution se fait, la volonté du peuple se crée, se fortifie, grandit et commande cette évolution. Ce sont les partis politiques qui donnent corps à cette volonté populaire d'unité et de souveraineté. Et ce, malgré les manœuvres de l'administration coloniale pour briser cette volonté, en divisant élites scolarisées et masses analphabètes, en suscitant la création de partis à base ethnique et régionaliste (en 1951, l'Union des Chefs et Populations du Nord), en appuyant les forces pro-françaises contre les forces nationalistes (notamment à partir de 1951). C'est en semant la division que la puissance coloniale modèle le visage de la lutte pour l'indépendance : le drapeau de la République autonome porte deux étoiles, l'une représente le sud, l'autre le nord. Néanmoins, même si les partis politiques ont maintenu et orienté une certaine division au sein du peuple, ils ont actualisé sa volonté de souveraineté : en effet, en 1958, le peuple s'est massivement prononcé pour l'obtention de l'indépendance.

La nation togolaise est donc en gestation dès le moment historique de la délimitation du territoire togolais et de la mise en place des institutions administratives coloniales. Et, il convient de penser, avec Jean Suret-Canale, que

"l'indépendance est le préalable à la formation des nations, et c'est en cela que le mouvement d'indépendance est national au plein sens du terme, bien que le contenu de la nation ou des nations africaines n'apparaisse pas encore parfaitement défini" (Suret-Canale J., cité par Jacques Lombard, "Tribalisme et intégration nationale en Afrique noire", *L'homme et la société*, 12, 1969 : 69-86).

### ***23. La nation togolaise en sommeil après l'indépendance***

Après l'indépendance, l'histoire, tout à la fois, se précipite et s'arrête. Comme l'écrit Jean Ziegler, une fois l'indépendance acquise,

"l'unité dialectique qui (...) avait confondu masses et cadres (...) s'est désagrégée" (Ziegler J., 1964, *Sociologie de la nouvelle Afrique* : 46-47).

Le 13 janvier 1963, le président de la République, celui qui incarne la nation togolaise est assassiné. L'histoire s'arrête sur ce traumatisme. Commence alors la longue ère de la soi-disant réconciliation nationale d'où le Togo n'est pas encore sorti. Le divorce entre le peuple et l'Etat est consommé par l'instauration d'un pouvoir autoritaire en 1967 et d'un parti unique au-dessus des institutions de l'Etat dès 1969. La conscience nationale s'assoupit. Dès lors, l'Etat est incapable de continuer à construire la nation. Ainsi la conscience nationale populaire qui naît de l'histoire, et notamment des luttes communes populaires qui regroupent élites et masses, ne peut plus s'exprimer, mais seulement la volonté du parti unique.

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

Les *Statuts du Rassemblement du Peuple Togolais*, adoptés à son Congrès constitutif, tenu à Lomé, en novembre 1969, disposent :

"Le RPT déterminera les grandes options politiques, économiques et sociales de la Nation, et en assurera l'application" (*Statuts du Rassemblement du Peuple Togolais*, chap. 1er, art.3, al.3, Congrès constitutif, Lomé, 28-30.11.1969, *Livre Vert*, Editogo : 38).

En décembre 1986, lors du IVe Congrès statutaire, cette disposition, qui est étendue même à la culture, est explicitée et renforcée :

"Le RPT détermine les grandes options politiques, économiques, sociales et culturelles de la Nation et en assure l'application" (*Statuts du Rassemblement du Peuple Togolais*, chap. 1er, art.4, al.3, IVe Congrès statutaire, Lomé, 04-07.12.1986, Editogo 1987 : 6).

"Le RPT avec ses instances a la primauté sur les structures de l'appareil de l'Etat et, d'une manière spécifique le Bureau Politique National est placé au-dessus du Gouvernement. De ce fait, le RPT est responsable de l'action de l'Etat" (*Statuts du Rassemblement du Peuple Togolais*, chap. 1er, art.3, IVe Congrès statutaire, Lomé, 04-07.12.1986, Editogo 1987 : 5),

Si de 1960 à 1963, la conscience nationale togolaise s'est moins affirmée que pendant la lutte pour l'indépendance, à partir de 1963, les consciences ethniques ont imposé un Etat divisé ; puis, de 1967 à 1990, la domination d'une armée et d'un parti unique organisés sur une base ethnique va de pair avec le triomphe d'idéologies tribalistes s'exprimant dans des déclarations d'un nationalisme faussement exacerbé. De 1990 à 2006, l'Etat, entièrement contrôlé par le parti au pouvoir, traîne à mettre en place un Etat de droit, traîne à promouvoir et à respecter la démocratie et les droits de l'homme et du citoyen. Cette période de grande violence, dont l'apogée se situe assurément au trimestre qui a suivi la disparition du chef de l'Etat, est aussi celle du divorce consommé entre, d'une part, le peuple qui réclame l'exercice de son droit inaliénable et imprescriptible de souveraineté et, d'autre part, l'Etat, c'est-à-dire le parti au pouvoir, qui le lui refuse.

Voici donc près de quarante années qu'un parti unique, au-dessus de l'Etat, devenu parti au pouvoir, contrôlant toutes les institutions étatiques (l'exécutif, le législatif et le judiciaire), a confisqué la souveraineté du peuple nation. Aujourd'hui le peuple nation réclame fermement son droit. Le partage inégal des richesses nationales doit maintenant prendre fin.

### **3. NATION, ETAT ET DEMOCRATIE**

#### ***31. Peuple, conscience nationale et démocratie***

Les leçons à retenir de l'histoire du Togo confirment que les composantes matérielles, géopolitiques, peuvent être réunies sans qu'une nation ne soit constituée ; que les composantes mentales, spirituelles, notamment la conscience nationale, la volonté commune d'unité et de souveraineté, la volonté de continuer à vivre ensemble, dans le présent et dans le futur, sont indispensables à l'existence de la nation ; et qu'une nation d'où disparaissent ces composantes mentales s'affaiblit et se délite.

La conscience nationale est nécessairement populaire, d'origine démocratique. La conscience nationale ne peut être imposée. C'est une conscience collective qui émane du peuple. Elle est soutenue par la forme démocratique de l'organe politique qui dirige la communauté nationale. En ce sens, l'Etat est national. Si l'Etat n'est pas démocratique, si les dirigeants ne sont pas librement choisis par le peuple, il y a séparation de l'Etat et de la nation : l'Etat devient dictatorial et, dès lors, devient incapable de contribuer à la construction nationale ; il devient un obstacle à cette construction: il y a contradiction entre l'Etat et la nation. L'Etat devient un instrument d'oppression du peuple, entre les mains d'un groupe qui s'auto désigne pour diriger le pays.

S'il appartient à l'Etat de construire la nation, c'est en réalité au peuple qu'il revient de créer et l'Etat et la nation : car l'un et l'autre sont une émanation du peuple. L'Etat est l'ensemble des institutions politiques que se donne le peuple, tandis que la nation, animée par la conscience collective populaire, est le peuple uni. On ne saurait à proprement parler d'Etat-nation que d'un Etat démocratique. La disparition d'un Etat autoritaire qui impose une nation fictive entraîne l'éclatement de celle-ci (pays de l'Est). La nation se développe en même temps que se renforce l'Etat démocratique (Afrique du Sud). L'échec des constructions nationales en Afrique est lié à l'échec de la constitution d'Etats démocratiques. Ainsi, construction de la démocratie et construction nationale vont de pair.

Mc Dougall a écrit :

"Une nation ne possède réalité et vitalité qu'en proportion de la plénitude et de la clarté de la conscience qu'elle prend d'elle-même" (Mc Dougall, *The Group Mind*, cité par G. Davy, 1950, *Sociologues d'hier et d'aujourd'hui* : 144).

La conscience nationale ne peut atteindre cette clarté que dans le cadre d'institutions politiques démocratiques.

Pour éviter et prévenir les dérives totalitaires de l'Etat-nation, l'Etat dans la nation doit nécessairement être contrôlé par le peuple, c'est-à-dire qu'il doit être démocratique : ce doit être un Etat de droit. La souveraineté doit rester l'attribut exclusif du peuple qui, seul, est habilité à élire ses dirigeants, à travers des mécanismes et des processus tout à fait libres, transparents et équitables. La démocratie est donc au cœur du processus de construction nationale. Un parti unique, par essence antidémocratique, ne peut assurer une quelconque construction nationale : c'est un Etat dans l'Etat, un Etat au-dessus de l'Etat. C'est pourquoi, par exemple, il peut, à sa guise, changer les symboles de l'Etat-nation : l'hymne national, le drapeau national, la devise nationale, les armoiries nationales.

### **32. Les dangers qui guettent la nation**

Ainsi, en Afrique, plusieurs dangers guettent la nation, à commencer par une prise de pouvoir antidémocratique, dont la raison fondamentale est la volonté de main-mise sur les ressources nationales. La forte vitalité des ethnies, qui sont des communautés humaines de même nature que la nation, peut être aussi un obstacle à la vitalité de la nation lorsque l'Etat maintient artificiellement ces ethnies sur un même territoire. Seule une histoire commune, relativement longue, peut permettre l'émergence d'une conscience collective supra ethnique, nationale. Des groupes peuvent exploiter cette situation pluriethnique pour développer des idéologies ethnicistes et tribalistes, pour diviser le peuple, accéder au pouvoir par la force et le conserver dans le but d'établir une main-mise sur les richesses économiques du pays.

### **33. Affrontements et conflits dans la nation**

L'absence de démocratie et le partage inégal des richesses nationales sont souvent responsables d'affrontements et de conflits au sein de la nation, lesquels peuvent déboucher sur une guerre civile ou sur un génocide, avec leur cortège de déplacés, d'exilés et de réfugiés (Rwanda, Burundi, Angola, Zaïre-Congo, Congo Brazzaville, Centrafrique, Tchad, Soudan, Somalie, Ethiopie, Libéria, Sierra-Leone, Côte d'Ivoire, Nigéria ..., pour ne citer que ces pays africains-là). La plupart des pays africains (dont le Togo) connaissent des affrontements en période électorale, au moment où le peuple souverain doit choisir librement ses dirigeants : la cause en est que, généralement, le parti au pouvoir n'entend pas laisser le peuple exercer son droit souverain, si c'est pour lui contester et lui retirer son pouvoir. Là encore, tueries, déplacés, exilés, réfugiés. A ces affrontements et à ces conflits fait régulièrement suite, après interpositions diverses et médiations multiples, une soi-disant réconciliation nationale.

### **34. La réconciliation nationale**

Décider de remettre la souveraineté au peuple, tel devrait être le seul enjeu de la réconciliation nationale. Remettre le peuple dans son droit, remettre le pouvoir au peuple, afin de réconcilier l'Etat, c'est-à-dire le parti au pouvoir, et le peuple-nation.

Parce qu'il s'agirait de restituer au peuple la souveraineté confisquée, c'est au cours d'assises nationales, regroupant toutes les forces vives de la nation (y compris les représentants de la diaspora), que le parti au pouvoir devrait solennellement prendre cette sage décision. Animé de réelles intentions démocratiques, le parti au pouvoir devrait mettre en place un tel cadre où les forces vives de la nation débattraient des modalités et des phases successives du processus de réconciliation, en relation avec l'impunité, la justice et la vérité. Dans tous les cas, la souveraineté du peuple ne saurait être remise en cause, ni même discutée. Un consensus d'ordre éthique sur la souveraineté du peuple devrait être fortement réaffirmé, en conformité avec la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* et avec la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, décrétés par l'Assemblée Nationale de France le 26.08.1789 et acceptés par le Roi, dispose en son article 3 :

"Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément".

La *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée et proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10.12.1948, stipule en son article 21, alinéa 3 :

"La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté de vote".

Ce consensus d'ordre éthique ne saurait être confondu avec un accord ou un compromis politique. Car la souveraineté du peuple est de nature éthique : elle est au-dessus du politique, qui ne devrait en être que la manifestation tangible.

Tel est donc le sens de notre quête pour la reconstruction nationale ; de notre quête pour qu'à nouveau, la souveraineté soit rendue au peuple. Plus qu'une question politique, c'est une question d'éthique.

Honorables Invités,

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de votre attention.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- ADABRA Samuel, 1973, *Les Autorités Traditionnelles et le pouvoir politique moderne au Togo*, Thèse de Doctorat en Droit, Paris I-Sorbonne, 472p.
- ALBERTINI Mario, 1978, *L'Etat national*, Lyon, Fédérop, 166p. AMIN Samir, 1979, *Classe et nation*, Paris, Minuit, 266p.
- BALANDIER Georges, 1955, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, 4e édit. 1982, PUF, 530p.
- BEAUNE Colette, 1985, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 434p.
- BENOT Yves, 1969, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, 2e édit. 1972, Maspéro, 538 p.
- COMMUNICATIONS, 45, 1987, *Eléments pour une théorie de la nation*, Paris, Seuil, 230p.
- ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS, 1990, *Nation*, vol.16, pp.5-19.
- FANON Frantz, 1969, *Pour la révolution africaine*, Paris, Maspéro, 198p.
- FOUGEYROLLAS Pierre, 1987, *La Nation*, Paris, Fayard, 260p.
- GAYIBOR Nicoué (dir.), 1997, *Le Togo sous domination coloniale (1884-1960)*, Lomé, PUB, 242p.
- GAYIBOR Nicoué (dir.), 2005, *Histoire des Togolais*, Lomé, PUL, 3 vol., 443p., 630p., 754p.
- GBIKPI-BENISSAN François, 1971, *La conscience nationale à travers la colonisation et la lutte pour l'indépendance au Togo*, Université Paris V-Sorbonne, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, 86p.
- GBIKPI-BENISSAN François, 1976, *Pouvoirs politiques anciens et pouvoir politique moderne au Togo : la chefferie dans la nation contemporaine*, Université Paris V-Sorbonne, Thèse de Doctorat en Sociologie, 465p.

GBIKPI-BENISSAN

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

- François, 2006, *La politique scolaire de la France au Togo, du début du mandat à la fin de la tutelle (1922-1956)*, Université de Lomé, Thèse de Doctorat ès Lettres et Sciences Humaines, 4 vol., 1250p.
- GUIOMAR Jean-Yves, 1974 *L'idéologie nationale*, Paris, Champ Libre, 286 p.
- GUIOMAR Jean-Yves, 1990, *La Nation, entre l'histoire et la raison*, Paris, La Découverte, 204 p.
- HAZOUME Guy, 1972, *Idéologies tribalistes et nation en Afrique, le cas dahoméen*, Paris, Présence Africaine, 230 p.
- KODJO Marcel, 1967, *Eléments pour une sociologie politique togolaise*, Université Paris I-Sorbonne, DES de Science Politique, 149p.
- LOMBARD Jacques, 1967, *Autorités traditionnelles et pouvoir européen en Afrique Noire*, Paris, A. Colin, 292 p. LOMBARD Jacques, 1969, "Tribalisme et intégration nationale en Afrique noire", *L'homme et la société*, 12, pp.69-86.
- MARTELLI Roger, 1979, *La Nation*, Paris, Ed. sociales, 200p.
- MAUGUE Pierre, 1979, *Contre l'Etat-Nation*, Paris, Denoël, 192p.
- MAUSS Marcel, 1953-1954, "La Nation", *L'Année Sociologique*, III, pp.6 et ss.
- Mc DOUGALL, *The Group Mind*, cité par Davy G., *Sociologues d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, 1950, PUF.
- MEMMI Albert, 1966, *Portrait du colonisé*, Paris, JJ. Pauvert, 189p.
- MILCENT Ernest, 1967, "Tribalisme et vie politique dans les Etats du Bénin", *RFEPA (Revue Française d'Etudes Politiques Africaines)*, 18, juin, pp.37-53.
- OKE F., 1968, "Survivance tribale ou problématique nationale en Afrique Noire ? Un cas concret, celui de la réalité dahoméenne", *Etudes Dahoméennes*, 12, 1, avril, pp.5-10.
- RENAN Ernest, 1882, *Qu'est-ce-qu'une nation ?*, Paris, Calmann-Lévy.
- RONEN Dov, 1968, "Preliminary Notes on the Concept of Regionalism in Dahomey", *Etudes Dahoméennes*, 12, 1, avril, pp.11-14.
- RFEPA (Revue Française d'Etudes Politiques Africaines)*, 18, juin 1967, *Le tribalisme en Afrique*, Paris.



GRAD	Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »
------	--

RASSEMBLEMENT DU  
PEUPLE TOGOLAIS  
(RPT), 1969

*Programme et Statuts (Livre Vert)*, Lomé, Editogo, 1969,  
45p.

RASSEMBLEMENT DU  
PEUPLE TOGOLAIS  
(RPT), 1986

*Statuts*, Lomé, Editogo, 1987, 27p.

SARTRE Jean-Paul, 1966,

*Préface à MEMMI A., Portrait du colonisé*, Paris, JJ.  
Pauvert.

SURET-CANALE Jean, 1964,

*Afrique Noire : l'ère coloniale*, Paris, Ed. Sociales, 637p.

UNION FRANÇAISE,  
1954, 1955, 1956,

Paris, Julliard.

WALLERSTEIN E., 1960,

"Ethnicity and National Integration in West Africa",  
*CEA (Cahiers d'Etudes Africaines)*, I, 3, oct., pp.129-  
139.

ZIEGLER Jean, 1964,

*Sociologie de la nouvelle Afrique*, Paris, Gallimard,  
380p.

ZOLBERG, 1960,

"Effets de la structure d'un parti politique sur  
l'intégration nationale", *CEA (Cahiers d'Etudes  
Africaines)*, I, 3, oct., pp.140-149.

**Reconstruction nationale:  
L'expérience de l'Afrique du Sud.**

**Roelf Meyer,**

*Ancien Ministre Sud africain,  
Négociateur des Accords de Transition*

**L**a ségrégation raciale en Afrique du Sud a été à l'ordre du jour pendant plus de 300 ans. Dans le cadre de la politique d'Apartheid les populations blanches et noires étaient politiquement, économiquement et socialement séparées. Cette situation a entraîné une tension et des conflits permanents. Évidemment, le pays se dirigeait vers une guerre civile totale. Heureusement, un désastre de cette nature a été évité et l'Afrique du Sud est passée dans une démocratie moderne et libérale.

Aujourd'hui, la question demeure de savoir comment ce conflit racial apparemment insurmontable a pu être évité si pacifiquement et dans un délai aussi court. La réponse réside dans le fait que les responsables des deux bords ont réalisé que leur pays pourrait sombrer dans le feu et les cendres, pour peu que le conflit perdure. Ils ont choisi plutôt de diriger le pays en s'embarquant dans un processus de règlement négocié. La réalisation de ce règlement était un processus permanent et ardu qui a duré plus de quatre ans. Le résultat a été une nouvelle constitution qui définit l'Afrique du Sud comme une nation indivise avec des droits égaux pour tous et qui est devenue le repère pour notre démocratie. Plusieurs facteurs ont été importants quant à la conclusion réussie du processus d'élaboration de la constitution. Personnellement, je considère les dix éléments suivants comme essentiels pour la résolution du conflit en Afrique du Sud et j'espère qu'ils pourront être aussi pris en considération dans un autre processus :

**Inconditionnalité.** Le processus en Afrique du Sud a démarré sans modalités, bien que chacune des deux parties avec ses propres objectifs. L'absence de conditions a permis aux parties de s'engager dans un dialogue malgré la méfiance et l'hostilité qui ont prévalu initialement.

(Le mouvement de libération d'une part et le gouvernement de l'autre).

**Inclusivité.** Une fois le processus lancé, toutes les parties prenantes impliquées ont été intégrées. Non seulement les principaux partis politiques ont participé aux négociations mais également tous les partis politiques étaient invités et avaient le droit d'y participer. Cette inclusivité a veillé à ce qu'une occasion soit offerte à toutes les persuasions politiques et à tous les secteurs de la communauté politique de trouver des parts de la solution.

**Appropriation.** Les Sud africains étaient maîtres de leur destin avec fierté. Aucune initiative externe n'était nécessaire pour provoquer le processus et les différentes parties ont été formées et ont conduit le processus à tous ses étapes. Cette approche a contraint les parties à chercher directement des solutions entre elles au lieu de s'appuyer sur des étrangers pour diriger les négociations. Cela a débouché sur un esprit de la résolution du problème qui a permis aux parties de surmonter les obstacles majeurs et même une interruption totale des négociations à une quelconque donnée.

**Respect et confiance mutuels.** La méfiance qui s'est développée sur une longue période de conflit racial était l'un des problèmes les plus compliqués à résoudre. Heureusement, au départ, les responsables ont fait preuve de respect public les uns envers les autres, en initiant l'élaboration d'une base de confiance tout au long des négociations. L'établissement de la confiance a été davantage renforcé à travers une aperçu mutuel des positions des uns et des autres ainsi que l'établissement de rapports personnels qui est finalement devenu l'un des éléments les plus cruciaux dans tout le processus.

**Leadership.** Les rôles respectifs de leadership de MM Mandela et De Klerk en termes d'initiation du processus étaient bien connus. La manière dont chacun de ces leaders pourraient persuader ses propres sympathisants à reconnaître la nécessité d'un règlement négocié et de maintenir ce soutien à travers le processus jusqu'à l'adoption finale de la nouvelle constitution était même d'une plus grande importance. Sans cette base de soutien, le processus pouvait facilement dérailler à diverses occasions. De même, d'autres leaders avant et ensemble avec Mandela et De Klerk ont joué d'importants rôles dans l'initiation et le pilotage du processus.

**Obtention d'un résultat gagnant/gagnant.** Dans le scénario de l'Afrique du Sud, il aurait été fortement possible de justifier la victoire des mouvements de libération. Par contre, grâce au leadership de Nelson Mandela et des autres, un modèle gagnant/gagnant a été élaboré, aboutissant à la victoire comme étant une démocratie avec des protections pour toutes les personnes. Cela a garanti une transition pacifique vers l'élection démocratique d'un gouvernement sans réaction brutale ou résistance majeure de la droite.

**Tolérance et compréhension.** Avant le démarrage des négociations, la situation était particulièrement volatile en Afrique du Sud. Les personnes et les partis politiques dans la division raciale étaient peu informés du respect les uns des autres. Pour que l'évolution du processus connaisse une réussite, les partis d'opposition devaient avoir une compréhension les uns des autres pour se montrer tolérants des différences de chacun. Une fois encore, Nelson Mandela a montré la voie en approchant la communauté blanche. Cela a tracé la voie pour les compromis sur les questions difficiles et une étape générale vers la réconciliation.

**Consultation élargie.** Bien que les négociations aient été simplement menées par les chefs des partis et les structures, une disposition avait été prise pour avoir des consultations à un niveau aussi large que possible. Non seulement les partis ont engagé leurs propres sympathisants à travers des sensibilisations et des réunions politiques, mais également au cours des dernières étapes de l'élaboration de la constitution, le grand public a été invité à faire de propositions et de participer aux audiences au cours desquelles toutes les opinions étaient prises en compte. Le résultat a été un consensus national en faveur de la nouvelle constitution.

**Transparence.** Malgré les hauts niveaux de tension partout, il a été décidé à une étape préliminaire que tout le processus soit ouvert aux médias. Les médias sont devenus un partenaire constructif et le public est resté informé de tous les obstacles et des solutions qui ont étayé le processus. Grâce à la transparence et avec l'assistance des médias, les Sud africains ont soutenu le résultat des négociations avec leur participation presque à 100 % aux premières élections démocratiques en 1994.

**Droits et égalités individuels.** La pierre angulaire du règlement sud africain est la reconnaissance et la protection ainsi que le respect des droits individuels sur une base d'égalité pour tous. L'accord sur cette fondation n'était cependant pas possible au début des négociations, étant donné que la minorité blanche en particulier continuait de chercher les moyens par lesquels protéger ses intérêts sur la base des droits du groupe.

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

Cela a abouti à des différences majeures au cours des discussions et même entraîné une interruption du processus à une certaine étape.

Seulement une fois l'élaboration d'un changement de paradigme relatif aux droits individuels, l'accord sur l'objectif mutuel a pu être obtenu et les négociations sur les détails d'une nouvelle constitution pour le pays ont été initiées. Cela a abouti à la Constitution sud africaine qui donne l'ébauche d'un ensemble de droits individuels très modernes et libéraux, protégés par la Cour constitutionnelle.

**Les Perspectives d'une Nouvelle Ère  
d'Alternance Démocratique  
pour le Togo**

**S.E. J.J. RAWLINGS**

*Ancien Président de la République du Ghana*

Monsieur le Président,

Permettez-moi de prendre la parole à ce déjeuner pour adresser tout d'abord mes remerciements au Groupe de réflexion et d'action pour le dialogue, la démocratie et le développement (GRAD) pour m'avoir invité à cette importante rencontre pour partager mes réflexions avec vous sur l'avenir du Togo. Je suis profondément encouragé par la tenue de ce forum en ce moment étant donné qu'il vous offrira et à plusieurs autres togolais la chance nécessaire pour évaluer le passé et l'avenir du Togo en vue de planifier une voie commune pour l'avenir démocratique du Togo. Il y a quelques années, il serait probablement très difficile de tenir un tel séminaire public qui pourrait être défavorable au gouvernement. Nous devons par conséquent reconnaître la tolérance et la générosité de l'Administration actuelle, sous la direction du Président Faure Gnassingbe, pour avoir ouvert la porte à la libre expression et au dialogue national.

Je me trouve ici aujourd'hui en qualité de représentant de AFRICA FORUM, l'organisation non gouvernementale d'anciens Chefs d'État et de gouvernement nouvellement créée et qui vise à accompagner les efforts des gouvernements, des organisations multilatérales et d'autres acteurs à hâter l'avènement plus rapide d'une démocratie plus durable et le développement socio-économique en Afrique. Mais, plus que cela, je me considère comme un voisin ghanéen privilégié, avec de nombreux liens ethniques et historiques avec le Togo, pour être en mesure d'apporter mes points de vue sur la recherche de perspectives pour le Togo. Je le ferai avec toute humilité et candeur.

Monsieur le Président

Il y a environ cinquante ans, les territoires coloniaux d'Afrique, y compris le Togo, ont accédé à l'indépendance politique de leurs puissances métropolitaines européennes respectives et se sont immédiatement embarqués sur la voie de transformation politique, sociale et économique que leurs leaders avaient promise au cours de la lutte contre le colonialisme. Le trajet a produit différents modèles politiques et de développement à travers toute l'Afrique avec des degrés différents de réussite. Les pays africains ont connu différents types de gouvernance tel que le parti unique, le multipartisme, le socialisme, les régimes militaires et d'autres formes de gouvernement, dont tous ont échoué finalement en raison d'un certain nombre de facteurs internes et extérieurs. La quête de l'Afrique pour une gouvernance significative et un développement durable s'est par conséquent révélée tortueuse et frustrante, laissant nos populations, après un demi siècle, toujours dans la pauvreté, l'absence de santé, l'ignorance et des antagonismes ethniques.

Toutefois aujourd'hui, tous les indicateurs politiques et économiques montrent que la plupart des pays africains commencent enfin à enregistrer un progrès, résultant directement d'une gouvernance améliorée et des politiques économiques plus rationnelles. Malheureusement, le Togo n'en fait pas partie en raison des crises qui ont jalonné son histoire depuis l'indépendance. Les détails de ces crises sont bien connus et je n'entends pas les énumérer. Je me contenterai de dire que tout ne va pas bien en politique, dans l'économie et la vie sociale du Togo et quelque chose doit être fait pour sortir le pays du borbier dans lequel il est plongé pendant longtemps.

C'est ce défi, dans un environnement international en dégradation rapide, que de mes observations, il faut relever et j'espère qu'elles contribueront quelque peu à identifier pour les

perspectives.

Monsieur le Président,

Après avoir mûrement réfléchi, je pense que la première condition de changement, si le Togo doit améliorer la gouvernance et rejoindre le groupe des pays relativement prospères d'Afrique, est que les acteurs togolais se débarrassent de leur état de dénégation en acceptant que le pays a connu un grave déclin aggravé par un environnement externe qui est actuellement éméché par des notions acceptées de démocratie et de souveraineté nationale. Dans tous les autres pays africains qui ont enregistré récemment des progrès, des changements de valeur ont commencé avec des populations et leur leadership acceptant d'abord que la stagnation et le déclin ont découlé principalement de leurs propres mauvais choix et politiques erronées.

Au Ghana par exemple, des tentatives de développement ont échoué au cours des années et avec les gouvernements successifs jusqu'à la révolution du 31 décembre 1981 où le nouveau leadership, après des analyse impartiales, a reconnu que les problèmes du passé ont commencé avec nous-mêmes et par conséquent, que c'est nos propres politiques et changements d'attitude ainsi que des réformes raisonnables qui ont été introduites à partir de 1983 qu'on pouvait parvenir à un changement considérable. Dans le cas du Togo, ses populations et son gouvernement doivent accepter que les changements d'une grande portée sont impératifs en ce moment en vue d'endiguer le déclin national et l'attrait d'un environnement international qui compromet progressivement la démocratie elle-même. Le tournant tant nécessaire dans l'orientation politique du pays viendra seulement dès qu'il y aura une acceptation par les Togolais, surtout les tenants du pouvoir, de leurs propres insuffisances et l'exercice de la volonté politique à opérer des réformes.

Monsieur le Président

L'expérience inestimable des pays africains au cours des quatre dernières décennies a prouvé assez clairement qu'aucune des différentes formes de gouvernance que j'ai mentionnées plus haut offre une meilleure chance pour le progrès politique et économique que le système démocratique. C'est sur la base de ce principe que le consensus continental actuel sur la démocratie a été obtenu.

Que signifie alors la démocratie ? Le préambule de la Constitution des États-Unis offre le guide succinct à une compréhension générale de la démocratie lorsqu'il déclare que :  
 "Nous tenons pour évidentes ces vérités selon lesquelles tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables qui sont le droits à la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Pour garantir ces droits, les gouvernements sont créés entre les hommes et recevant leurs justes pouvoirs du consentement des gouvernés".

En d'autres termes, la gouvernance fleurit au mieux lorsqu'elle est, comme l'a déclarée Abraham Lincoln, "le gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple".

L'histoire retient que les gouvernements de l'ère post indépendance en Afrique se sont illustrés par la tyrannie, le rejet de l'état de droit, la contrainte des citoyens à l'exile, le socialisme peu judicieux, le pillage des caisses de l'État pour soutenir des trains de vie ostentatoires, l'adoption des politiques économiques et des décisions dont seuls les cercles dirigeants et l'élite minoritaire ont tiré profit et l'exclusion effectif des partis politiques de la gouvernance. Ce scénario était sans doute une recette de catastrophe, mais plusieurs gouvernements l'ont poursuivi inexorablement et ont ainsi progressivement plongé leurs pays



et leurs citoyens dans la dictature, la misère affreuse et la détresse politique.

Mais, sous le poids de la pression politique et économique aussi bien interne qu'internationale, les gouvernements d'Afrique ont été forcés au cours des deux dernières décennies à abandonner la dictature, l'impunité, les graves violations des droits de l'homme et le pillage des caisses de l'État au profit de la gouvernance constitutionnelle et multipartite dans une atmosphère de responsabilité, de tolérance mutuelle et de respect des institutions de l'État.

Si intense et répandu a été le rejet de la tyrannie et les violations des droits de l'homme, et que plus de 50 des 54 États de l'Union Africaine sont déclarés aujourd'hui être des États démocratiques. Au plus haut niveau de prise de décision de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le précurseur de l'actuelle Union Africain (UA), les Chefs d'État et de Gouvernement ont également déclaré que :

“Nous sommes entièrement conscients qu'afin de faciliter ce processus de transformation socio-économique et d'intégration, il est nécessaire de promouvoir la participation de nos populations dans le processus de gouvernement et de développement. Un environnement politique qui garantit les droits de l'homme et le respect de l'état de droit devrait supposer de hauts niveaux de probité et de responsabilité de la part de ceux qui détiennent la charge publique. En conséquence, nous nous réengageons pour plus de démocratisation de nos sociétés et à la consolidation de nos institutions démocratiques dans nos pays. Nous réaffirmons le droit de nos pays à déterminer, en toute souveraineté, leurs systèmes de démocratie sur la base de leurs valeurs socioculturelles, prenant en compte les réalités de chacun de nos pays et la nécessité d'assurer le développement et satisfaire les besoins essentiels de nos populations. Par conséquent, nous devrions affirmer que la démocratie et le développement devraient aller ensemble et devraient être renforcés mutuellement. (1990) ”

Cet engagement en faveur d'un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple s'est par conséquent reflété dans la Loi Constitutive de l'Union Africaine et également le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Bien que le Togo ait participé à atteindre le consensus sur de pareils principes, il a malheureusement été très lent à le traduire dans sa situation interne, continuant ainsi à vivre avec la gouvernance qui est mise en doute par les Togolais eux-mêmes et une situation politique, sociale et économique qui échoue progressivement.

Monsieur le Président

Je dois m'empresse de clarifier à ce moment que je ne suis pas, par une quelconque extension de l'imagination, en train d'encourager un modèle démocratique rigide pour tous. Les mots de nos organes les plus élevés, parlent d'eux-mêmes, étant donné qu'ils reconnaissent la diversité et le plein gré des gouvernés. Par conséquent aucun modèle unique ne peut être imposé. Et encore, il est accepté universellement que quel que soit le modèle de démocratie qui est adopté, il doit avoir certains principes immuables tels que la liberté d'expression, la liberté d'association, l'obligation de rendre compte, un gouvernement représentatif, le respect de l'état de droit, la garantie des droits de l'homme et de la règle de la majorité. Ceux-ci doivent être obtenus en retour à travers la tenue d'élections périodiques libres et justes, la garantie des droits individuels et de la minorité et la pratique du gouvernement par la loi.

Lorsque la réalité du gouvernement au Togo est placée à côté de ces principes nous voyons clairement que le Togo ne peut pas être inclus dans la ligue des pays démocratiques et doit par conséquent essayer de reformer son système au profit, premièrement des togolais et de la communauté internationale en générale.

Monsieur le Président,

Alors que les références bénéfiques de la démocratie doivent être universellement reconnues, nous avons la responsabilité morale dans les occasions comme celle-ci, d'attirer également l'attention sur la récente menace grandissante à la démocratie sur le continent africain et ailleurs en tant que résultat indirect des politiques inacceptables de certaines puissances de l'occident. Je me réfère aux politiques en général de certains principaux pays occidentaux, qui lentement, sont en train d'éroder la démocratie en encourageant une nouvelle culture d'impunité et le rejet de tous les principes de ce système, dans les pays favorables sur notre continent. C'est un dangereux nouveau développement que l'Afrique, principalement les pays comme le Ghana et le Togo doivent observer attentivement dans leur tentative d'améliorer la gouvernance et le développement socio-économique.

Je me réfère aux situations dans lesquelles la poursuite implacable des politiques antidémocratiques à travers le monde, a en définitive servi de saper les valeurs et les principes que nous avons tenus chers dans une démocratie. Ces politiques ont, contrairement à la loi internationale, un respect aux droits de l'homme et de l'état de droit en général et de la manière obstinée et égoïste par laquelle certains pays occidentaux les ont poursuivis, ont sérieusement porté atteinte au grand estime dans lequel nous avons toujours tenu la moralité politique internationale.

L'exemple de la corruption de cette moralité publique a conduit à la pratique des valeurs antidémocratiques telles que la violation des droits des opposants politiques, l'expansion de la corruption, l'inutile amendement des constitutions, l'extension de la fonction, l'accumulation non voilée des ressources, les modes de vie ostentatoires, la succession dynastique et l'usage du prétexte de slogan antiterroriste pour persécuter les opposants politiques. Toutes ces négations des valeurs vont à l'encontre de la gouvernance démocratique, constituant ainsi une sérieuse accusation de certaines puissances occidentales et leur concept de monde unipolaire. C'est souvent la poursuite cupide du capitalisme, un phénomène décrit par feu Pape Jean Paul II comme la 'barbarie du capitalisme', qui a poussé plusieurs pays à réagir contre cette monétisation inacceptable des valeurs démocratiques.

Par conséquent, ce n'est pas étonnant que les leaders de la gauche et les gouvernements réapparaissent de nouveau dans divers endroits du monde. Malheureusement, le paradigme est en train d'être reproduit dans les pays africains selon lequel certains leaders, suivant les exemples de l'extérieur, ont sacrifié la moralité politique sur l'autel de la corruption et de l'impunité et érodent ainsi les gains des décennies passées.

Au Ghana, mon propre pays, l'histoire n'est pas différente, étant donné que la nouvelle administration continue d'exhiber la corruption, le népotisme, l'intolérance et l'usage des institutions de l'État, y compris les tribunaux pour intimider ses opposants.

C'est la nouvelle menace à la démocratie à laquelle les pays comme le Togo doivent faire attention dans leur recherche pour l'avenir.

Monsieur le Président,

L'histoire et notre propre expérience dans la sous région Ouest Africaine a montré qu'il ne peut pas y avoir de démocratie ou d'avancement politique sans que les gouvernés et les gouverneurs se soumettent à l'état de droit. Du contenu de la constitution à la mise en application des lois et des activités impartiales des cours de justice et des tribunaux, les citoyens dans un système démocratique doivent être protégés et guidés par la loi. Par conséquent, le rôle de la constitution est suprême et atteindra son but tenant à garantir la

liberté de la personne et guider ses actions par rapport à tous les autres dans l'État.

Mais, par-dessus tout, un respect strict et sincère de la constitution et des lois de la patrie est la seule garantie de la démocratie et de l'état de droit.

Le Togo sous le Président Eyadema avait une constitution valable, mais elle n'est que d'un usage limité dans le soutien à la gouvernance démocratique et à l'état de droit, parce que son application a été souvent sélective et malveillante. En outre, il a été amendé de façon sélective et capricieuse en 2002 et 2003, principalement dans son article 65, pour exclure l'un des opposants politiques à l'administration qui été forcé en exile. Au lieu de protéger tous les citoyens, ces dispositions ont été rendues *ad hominem* pour décourager la compétition. Il n'est pas surprenant de voir que les amendements aient été condamnés internationalement comme mesquins et vindicatifs et n'ont pas de place en démocratie. De même, le Code Électoral a été amendé, principalement dans son Article 213 pour faire des demandes supplémentaires, qu'il est peu probable que les opposants au Président Eyadema puissent répondre dans leur désir de devenir Président. C'est ma thèse que dans une démocratie véritable il devrait y avoir une chance égale pour tous, garantie par la constitution du pays.

J'ai été informé avec joie que c'est l'un des domaines clé de la constitution qui fait l'objet d'une renégociation au dialogue inter parti togolais, préconisé par l'Union Européenne. Je peux seulement ajouté ma voix à l'appel pour renégocier ceci et d'autres aspects moins satisfaisants de la constitution togolaise, mais en espérant que toutes les parties seront sincères dans leur participation et que le résultat sera juste pour tous. Il est plus probable que les résultats des négociations pour un meilleur état de droit soient plus durables que si un quelconque des acteurs y est forcé là dedans. Nous espérons qu'une volonté politique sincère peut maintenant être affichée par le gouvernement que par les partis de l'opposition.

Monsieur le Président,

Un autre facteur qui a retardé dans le passé la croissance de la démocratie au Togo est l'incapacité de la séparation du Parti de l'État. À travers l'insistance d'un leadership défensif, le RPT est devenu le parti non officiel du Togo. Cette politique tout naturellement a conduit à l'exclusion d'autres parties et intérêts des fonctions du gouvernement. Elle a effectivement divisé l'électorat togolais. Par conséquent, le Togo a été un État multipartiste, seulement de nom, dénudant ainsi le concept du gouvernement du peuple par le peuple.

Un Togo reformé doit être nécessairement une gouvernance qui offre une chance égale à tous les partis afin de promouvoir le sens d'appartenance et d'intégration nationale. Un parti politique dans une démocratie est un instrument pour l'acquisition et l'exercice du pouvoir politique. C'est également l'instrument pour l'articulation d'une vision sociale partagée et des objectifs politiques et économiques clairs. Il est entretenu par la bonne compétition qui est soit, dans le pouvoir ou à l'extérieur. S'ils sont concentrés dans les mains d'un seul parti, qui devient l'approbateur de l'exécutif, la démocratie est donc progressivement remplacée par un seul parti État, même si elle n'est pas ainsi nommée.

À ma connaissance, il y a eu une amélioration significative dans le domaine, depuis l'année dernière et le nouveau Chef de l'État, le Président Faure Gnassingbe et son gouvernement doivent être remerciés et encouragés. De plus, étant donné que nous notons que la fusion du parti et de l'État est au bout du compte au détriment de la bonne gouvernance, nous devons également accepter qu'il prenne du temps pour se débarrasser.

Même dans certains soi-disant pays démocratique dans notre sous-région, certains gouvernements se complaisent dans la pratique, comme moyen d'affaiblissement de leurs

opposants politiques.

Ce qui est formidable est par conséquent un amalgame de tolérance, de transparence et d'une reconnaissance sans équivoque que le principe de rotation dans les politiques intérieures est à l'avantage de tous, étant donné qu'il enrayer la tyrannie et facilite la réconciliation.

Monsieur le Président

L'expérience des élections togolaises en 2005 a montré combien il reste à faire pour atteindre l'objectif des élections libres et équitables. Maintenant que les braises de désaccord sur les élections controversées se sont quelque peu apaisées, admettons en esprit et en intention de reformer, que ces élections n'étaient pas justes et équitables et ne devraient probablement pas être acceptées, si la CEDEAO ne s'était pas impliquée avec force. Par conséquent, le gouvernement doit accepter la responsabilité des violences commises par les militaires et continuer à tracer la voie pour la tenue dans le futur des élections libres, justes et crédibles comme moyen de réaliser la réconciliation nationale dont le Togo a directement besoin. Voilà le défi des togolais, principalement leur nouveau Président.

Monsieur le Président,

Permettez moi de m'éloigner juste un peu de ce point en indiquant que le passage difficile à la démocratie et à la bonne gouvernance au Togo sera dans une mesure significative, dépendra également de l'apport des partenaires externes du pays. Ces acteurs ont brandi un énorme pouvoir et intérêt dans la crise togolaise de 2005, par exemple, et encore les résultats de cette crise ont laissé le Togo toujours dans la crise. Le rôle de nos deux organisations régionales a été sans doute utile pour pouvoir éviter l'illégalité flagrante et le carnage, mais il était également évident qu'ils ne partageaient par la même opinion sur la manière de traiter cette crise. Pire, la situation serait moins explosive si la CEDEAO et l'Union Africaine avaient utilisée l'intelligence politique à sa disposition pour intervenir plus tôt. Par conséquent il est rassurant que la CEDEAO a maintenant institutionnalisé les postes d'écoute dans les pays stratégiques dans la sous-région, ce qui lui permettra d'anticiper le conflit et d'autres formes de désaccord au Togo et ailleurs. L'effort de la CEDEAO sera soutenu, je l'espère par les exigences du NEPAD et de l'Union Africaine. Par conséquent, ce qui reste est pour les Togolais, principalement le gouvernement, de faire preuve de maturité, de transparence et de volonté politique pour réussir.

En ce qui concerne la France qui a été impliquée au Togo depuis les temps coloniaux, son utilité résidera sans doute dans le fait d'être transparente avec les togolais et en jouant un rôle prépondérant en exhortant l'Union Européenne à faire plus pour le Togo, en encourageant la bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Pour le faire ainsi efficacement, la France doit agir en tant que mentor du Togo dans les cercles de l'Union Européenne et servir également là comme catalyseur pour arriver au consensus dans les politiques de l'Union Européenne en faveur du Togo. Ceci suppose que la France doit faire tout son possible pour synchroniser ses propres positions avec celles de l'Union Européenne.

À ce moment, permettez moi également de dire sincèrement que j'ai suivi avec vive attention les fortunes du Togo, principalement depuis avril 2005 et je ne peux pas cacher mon sens de soulagement en ce qui concerne l'amélioration relative dans la gouvernance depuis que le Président Faure Gnassingbe a pris fonction.

Pour plusieurs, les changements qu'il a essayé de faire à ce jour sont quelque peu superficiels et c'est sans doute un besoin pour lui de poursuivre avec plus de vigueur la réforme et la

restructuration, mais tout en tenant compte de l'environnement dans lequel sa fonction a été inaugurée et le sentiment de gêne signalé de certains intérêts internes, il mérite en ce moment notre tolérance et nos encouragements plutôt que la colère et la condamnation. Il les recevra, principalement lorsqu'il fera preuve de courage, d'équité politique et de transparence dans la poursuite des principes de la démocratie. Sa meilleure contribution pour ce pays tourmenté par la tension sera en fin de compte la preuve de son courage pour reformer, réconcilier et redresser le Togo. Il a besoin du soutien de tous, principalement ceux d'entre vous qui sont leaders des organisations politiques dans le pays.

Monsieur le Président,

Cependant, le défi le plus crucial auquel est confronté le Togo dans sa recherche de la démocratie, est ce qu'il faut faire de son armée. Le peu que nous avons vu de ses militaires l'année dernière seulement, au cours de la crise de succession, en dit long. Ce n'était pas démocratiquement amical. C'était ainsi, comme elle l'est maintenant, défensive, en raison de son passé et l'attitude hostile montrée contre elle par le public au début des années 90. Comme cela peut être, il est clair que le togolais moyen est assez mûr pour désapprouver le rôle du militaire dans l'administration civile et le Togo doit essayer de tenir compte de la volonté populaire, étant donné qu'elle est la voix de la majorité.

Nous avons également vu le militaire s'approprier progressivement l'ultime autorité politique dans le pays lorsqu'il devrait faire l'objet du chef élu de l'administration. À moins que cette confusion ou saisie du pouvoir ne soit redressée, l'exécutif et le militaire ne seront jamais libres de la menace d'un conflit politique.

Mesdames et Messieurs, parce que le Président Eyadéma a travaillé en étroite collaboration avec les militaires n'est pas là la question, parce que ailleurs, certains leaders ont travaillé avec succès avec les soldats et je ne suis pas l'un de ceux qui ne voient aucun mérite politique dans la contribution des militaires, juste parce qu'ils sont en uniforme. La question est que les militaires togolais étaient perçus dans le passé comme ayant violé les droits de l'homme à la moindre provocation, comme s'étant permis d'être utilisés pour perpétuer l'illégalité et ainsi non qualifiés pour être impliqués dans la gouvernance transparente. Ceci est malheureux et la voie de sortie n'est pas pour attiser l'extrémisme de l'autre côté, mais pour chercher à revenir au rôle constitutionnel et traditionnel du militaire et la compréhension mutuelle.

En outre, l'armée ethnique du Togo, a effectivement divisé les togolais et perpétuera le concept de "eux" et "nous". En effet, une armée ethnique est en soi-même un problème, étant donné qu'elle sera largement inhibée dans l'exercice de ses fonctions, parce qu'elle n'est pas assez représentative et porte également le bagage de partis pris. Par conséquent, c'est dans l'intérêt des militaires togolais de retourner à un statut national afin de recouvrer le respect et l'acceptation aussi bien sur le plan national qu'international. C'est le moyen le plus sûr pour ramener la paix, la justice et la stabilité. Ainsi, le Togo a un problème avec les militaires qui semblent être intraitables ; il devra faire appel à l'ingéniosité et à la créativité de tous les togolais pour le résoudre.

Monsieur le Président

Permettez moi toutefois de m'empresse de mettre au clair que je ne plaide pas pour la démobilisation forcée des militaires ni je ne lance un appel pour un Togo nouveau sans les forces armées. Au contraire, j'exhorte les togolais à bien travailler avec soin, une redéfinition du rôle du militaire à travers le processus de restructuration et de réforme. Ils doivent commencer le processus en restaurant l'équilibre géographique dans tous les rangs et doivent

se débarrasser de la mentalité qui permet même maintenant d'exercer la brutalité sur les citoyens. Ordre grand de taille, peut-être, mais il peut être fait à travers le dialogue, la confiance et le respect mutuel.

Monsieur le Président,

Pour conclure, permettez moi de récapituler en indiquant qu'il y a trop de faux en ce qui concerne la gouvernance politique au Togo. Par conséquent un changement est inévitable et il est possible seulement dans le domaine de la gouvernance démocratique qui garantie une véritable participation publique dans la gouvernance aussi bien que la probité et la responsabilité chez les leaders togolais. Mais ce difficile processus doit commencer maintenant en mettant fin au démenti par le leadership du malaise politique. Le processus lance un appel à un dialogue interne, sans intimidation et chicanerie et plutôt imprégné de la volonté politique pour mettre fin à la longue période d'antagonismes, d'exclusion politique et d'échec économique. Il doit évoquer le compromis et le pardon mais doit être placé entièrement dans les paramètres de la ferme détermination que plus jamais le Togo ne devrait perdre la souveraineté de son peuple.

C'est à cet effet que le présent forum doit être accueilli comme l'un des premiers pas dans la nouvelle ère dont a besoin le pays. La prière que nous devons tous dire est que l'unique opportunité offerte par le récent changement dans l'administration, même si à travers un processus électoral controversé, ne devrait pas être perdu en initiant le changement dans la direction de la démocratie. Le nouveau Président doit être félicité pour avoir apporté une plus grande liberté d'expression qu'auparavant et cherchant à réduire l'écart entre le leadership et les gouvernés. Ceci peut ne pas être populaire avec une partie de ses conseillers mais la recherche de la vérité et l'inclusion doivent se poursuivre afin d'améliorer le lot du Togo. Au même moment, il y a plus à faire pour l'homme et la femme ordinaire du Togo pour faire du Togo un membre digne de la CEDEAO.

Je peux seulement souhaiter au leadership et au bon peuple de ce pays le succès dans cette tentative herculéenne de retour à la démocratie.

Je vous remercie pour votre attention

**De La Nécessité  
d'une Nouvelle Constitution**

**Yao VIGNON,**  
*Professeur Agrégé de Droit public*  
*Vice- Doyen de la faculté de Droit*

Comment avoir une bonne question ? Telle est la question qui est en réalité sous-jacente au thème de cet après-midi : « De la nécessité d'une nouvelle constitution ». Il s'agit d'une question récurrente. Les plus vieilles Sociétés politiques avaient eu à se la poser.

Tenez ! Chargé par les Lacédémoniens d'établir une constitution pour Sparte, le Sage Lycurgue se prit à douter, une fois l'œuvre accomplie, que sa constitution fût bonne. Il fit assembler les citoyens, leur annonça son intention d'aller à Delphes consulter les oracles à ce sujet, et leur fit jurer de respecter sa loi jusqu'à son retour. Ayant appris des oracles que sa constitution était excellente, il ne revient jamais à Sparte, laissant la ville prisonnière de la foi Qu'elle lui avait jurée et de la loi qu'il lui avait donnée. Voilà comment avait été réglée notre question dans la Grèce ancienne.

Aujourd'hui, les oracles sont muets, et les hommes politiques n'ont plus la sagesse de Lycurgue. Ce ne peut être qu'à l'expérience qu'on sait qu'une constitution est bonne. Aussi convient-il que le constituant laisse une porte ouverte à une éventuelle révision de son œuvre et prévoie, dans le corps même de celle-ci la manière dont elle pourra être modifiée. Il faut qu'il institue un pouvoir de révision, qualifié de pouvoir constituant institué.

Pour le Groupe de réflexion et d'action pour le dialogue (GRAD), c'est Ici que le bât blesse. Dans son document intitulé « La crise togolaise a-t-elle une Issue ? », Le Groupe pose son diagnostic". «... il se pose au Togo un problème Constitutionnel. En effet, la constitution de 1992 élaborée pendant la période de

Transition, approuvée par référendum, a été amendée en décembre 2002 par l'Assemblée nationale où n'était représentée que la majorité présidentielle RPT... La constitution étant un document sacré, il est dangereux, pour l'ave Du Togo, de créditer l'idée qu'on peut la violer, la manipuler et la reprendre p

Gouverner en s'appuyant sur elle. Il faut, conclut-il, une nouvelle constitution Digne de ce nom, qui soit un contrat social liant tous les Togolais ». Mais ce(nouveau) contrat social, selon le GRAD, doit être élaboré par une Assemblée constituante élue par le peuple.

A en croire le Groupe de réflexion et d'action pour le dialogue, une bonne constitution est donc celle qui découle directement de la volonté du peuple c'est aussi celle qui se trouve protégée contre toute violation ou manipulation, notamment par le biais d'une révision. Mais la réalité politique n'est pas si simple ; elle est même assez complexe. Bien évidemment, le recours à une Assemblée constituante est la voie la plus démocratique : c'est elle qui permet au peuple souverain de se donner véritablement sa constitution. Par contre, la garantie offerte par les procédures de révision quant à l'intégrité de la constitution, c'est-à-dire quant au respect de la volonté populaire exprimée dans le compromis initial, peut se révéler très aléatoire.



<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

## **I. UNE PROCEDURE DEMOCRATIQUE: L'ELABORATION PAR UNE ASSEMBLEE CONSTITUANTE**

Dans une société démocratique, le pouvoir constituant originaire appartient au peuple : lui seul peut se donner une nouvelle constitution. Deux procédés d'élaboration démocratique peuvent être utilisés.

1. Ou bien le peuple est invité à élire une Assemblée constituante chargée de Rédiger la constitution ; elle sera souveraine, c'est-à-dire qu'elle rédige, débat et vote le projet de constitution, celui-ci étant considéré comme approuvé définitivement après son vote. Cette formule fut adoptée (France en 1791, 1848 et 1875). Le procédé est beaucoup plus démocratique puisqu'il permet en principe, une large discussion des dispositions constitutionnelles.

Il présente cependant le danger que les députés à l'Assemblée constituante, espérant être réélus dans les futures assemblées instituées par la constitution, prévoient au profit de celles-ci des prérogatives trop importantes.

2. Ou bien le peuple élit d'abord une constituante et est ensuite consultée par référendum sur le texte élaboré par celle-ci. L'Assemblée constituante établit donc un texte qui sera soumis par la suite à l'approbation du peuple; ce fut le cas de la constitution française de 1946. C'est naturellement le mode le plus démocratique d'élaboration des constitutions. Il présente toutefois cet inconvénient de multiplier les consultations populaires en un laps de temps relativement court, surtout lorsque, comme cela s'est produit en 1946 en France, le peuple rejette le projet établi par la constituante : il faut alors élire une nouvelle Assemblée constituante et consulter à nouveau le peuple ; de ce fait la constitution de 1946 n'a finalement été adoptée qu'à l'issue d'un scrutin marqué par un taux d'abstention supérieur à 30 %.

Il faut remonter à la période d'autonomie pour trouver des cas de recours ; une assemblée aux fins de déterminer le statut de l'Etat, encore qu'elle n'ait pas été spécialement élu à cet effet. A la suite du référendum de 1958, les assemblées administratives, élues en 1957 dans les anciens territoires d'outre Mer, furent purement et simplement érigées en assemblées constituantes. Ainsi l'Assemblée sénégalaise, par une résolution du 28 -novembre 1958, pouvait décider que « A compter de la présente délibération, l'Assemblée territoriale érigée en Assemblée constituante, chargée d'établir la constitution de l'Etat Sénégal qui sera de caractère républicain ».

D'ailleurs, le caractère démocratique de cette procédure est très relatif du fait de la prépondérance du rôle du pouvoir exécutif. En effet, les gouvernements

ayant obtenu de ces assemblées, le droit d'initiative en matière constituante, elles se sont vues dépossédées du pouvoir d'établir le texte de la constitution. Tout au plus le gouvernement avait-il l'obligation de prendre l'avis d'un organisme consultatif, dénommé commission ou comité constitutionnel selon les pays. Il reste que le projet de texte établi par le gouvernement était soumis au vote de l'Assemblée constituante. Mais de cette expérience le Togo semble n'avoir retenu que l'aspect lié à la prépondérance du gouvernement. Depuis l'accession à l'indépendance, on cherchera en vain un seul cas où notre pays a eu recours à une assemblée élue aux fins de déterminer le régime politique,

## II. LES REVISIONS CONSTITUTIONNELLES : SOURCE D'UN REEQUILIBRAGE POSSIBLE AU PROFIT DES AUTORITES INSTITUEES

En droit, il va se poser le problème des rapports entre pouvoir, constituant Originaire et pouvoir constituant institué. A cet égard, deux thèses se sont Affrontées. Selon la thèse de la primauté et de la permanence- du pouvoir Originaire, le pouvoir de révision ne serait qu'une parodie du véritable pouvoir Constituant. En revanche, pour les juristes positivistes, il n'y aurait, au sens Juridique du terme, d'autre pouvoir constituant que celui établi par la Constitution sous forme de pouvoir de révision. La plénitude du pouvoir Constituant, selon la thèse positiviste, doit appartenir à un organe d'Etat institué par la constitution.

Mais aujourd'hui, ces thèses ne présentent plus qu'un intérêt historique. I conciliation entre la permanence du pouvoir originaire et l'existence d'un organe de révision se sont avérés indispensable. Seulement, l'on n'a guère su trouver en la matière la formule idéale susceptible d'assurer une intégrité absolue au pacte initial auquel le peuple s'était montré attaché.

### 1. La conciliation entre la permanence du pouvoir originaire et l'existence D'un organe de révision

Généralement, les constitutions prévoient elles-mêmes l'autorité ayant qualité pour leur apporter d'éventuelles modifications, ainsi que la procédure à suivre le cas échéant. Il paraît en effet indispensable qu'à l'intérieur de l'Etat existe une autorité habilitée à procéder aux retouches que l'expérience révèle nécessaires, « Quand, pour faire un changement à la Constitution, écrit Benjamin CONSTANT, il faut un changement de constitution, la secousse est trop forte et, dans cette secousse, la modification de quelques formes devient trop souvent la violation de tous les principes ».

L'intercession du pouvoir constituant institué viserait donc à éliminer le jeu des forces inorganisées, à éviter l'agitation et le désordre que ne manquerait de susciter l'intervention du pouvoir constituant originaire?

Mais en même temps, il apparaît nécessaire de préserver la permanence du pouvoir originaire. Pour ce faire, on limite le droit de révision du pouvoir institué, il ne peut effectuer que des retouches partielles. Et encore dans des domaines souvent limitativement énumérés, en vue d'éviter la moindre atteinte à ridée de droit qui constitue le fondement du régime en place. En effet, il n'est pas satisfaisant, du point de vue de la démocratie, que cette Idée de droit puisse être modifiée par un pouvoir institué, Seul le peuple souverain à la faculté d'en décider. De même la procédure de révision est-elle en général organisée de manière à ce que. Le peuple puisse intervenir dans l'opération.

Mais au point de vue politique, l'autorité de révision n'est guère un organe ordinaire ; sa fonction lui assure une prépondérance vis-à-vis des autres organes. L'existence et l'entendue de leur pouvoir dépendent de lui, d'autant qu'ils sont en permanence exposés à une modification constitutionnelle. Le pouvoir de révision est alors attribué à l'organe auquel le constituant entend assurer une situation politique privilégiée dans l'Etat : soit à l'exécutif ou à un organe dépendant de lui, soit au parlement.

Ainsi dans les régimes d'équilibre des pouvoirs, le pouvoir constituant est-il partagé entre l'exécutif et le parlement. Mais dans la pratique, il se produit toujours un glissement de pouvoir au profit de l'un des deux organes. Et le déséquilibre s'opère généralement en faveur de l'exécutif. C'est pourquoi, un véritable régime d'équilibre impose qu'en matière de révision un rôle prépondérant soit attribué au peuple, considéré alors comme organe de l'Etat. 11 est ainsi invité à élire une assemblée spéciale ou à se prononcer dans tous les cas par voie de référendum (ce qui exclurait toute possibilité de révision par voie parlementaire).

- La fragilité des garanties procédurales en matière de révision Constitutionnelle
- En démocratie, le peuple est l'unique source du pouvoir. Et le référendum constituant se présente comme un moyen pour le peuple souverain de se donner sa constitution. C'est pourquoi, en général, l'adoption définitive du projet de constitution n'intervient qu'à la suite d'un référendum. Mais la portée de ces consultations est sujette à caution..

En effet, aucune mesure technique ne garantit que les organes constitutionnels ne vont pas réussir à s'affranchir des procédures en vertu desquelles ils sont habilités à agir. Il n'est pas certain qu'ils ne parviendront pas à faire prévaloir leur volonté particulière sur celle de la puissance souveraine qui a préalablement déterminé leurs compétences.

Une constitution aura beau dresser les obstacles les plus difficiles à surmonter sur la voie de la révision constitutionnelle, elle n'arrivera jamais à empêcher celle-ci le moins du monde si le pays, dans lequel la constitution s'applique, est gouverné par une équipe ayant monopolisé la totalité des postes de responsabilité dans l'Etat.

L'existence de procédures spéciales de révision ne suffit donc pas à prévenir les manquements des pouvoirs publics à l'ordre constitutionnel. Sa garantie repose, pour l'essentiel, sur la bonne volonté des gouvernants, sur leur adhésion véritable à l'idéal démocratique.

Au demeurant, le référendum a tendance à se transformer en véritable plébiscite sur un homme et sa politique. C'est le cas notamment quand la question posée au peuple se trouve personnalisée et que celui -qui la pose laisse entendre qu'il tirera toutes les conséquences d'un vote défavorable. Il y a ainsi quelque chose de choquant à ne laisser au peuple, dans un domaine aussi complexe, d'autre choix que d'accepter ou de rejeter en bloc un texte.

En out état de cause, l'expérience montre que le peuple n'use que rarement de son droit de repousser le projet qui lui est soumis et qu'il approuve à une majorité souvent écrasante les textes les plus défectueux, les moins durables et les moins favorables à ses intérêts.

## CONCLUSION

Les difficultés ainsi mises en évidence ne sont guère étonnante n'oublions pas que le constitutionnalisme est une activité humaine ; c'est une Activité intellectuelle et morale car il trouve sa source et sa finalité dans des valeurs. Loin d'être un phénomène simplement technique, il est une activé humaine. Ainsi apparaît-il largement tributaire des individus qui l'exercent.

En gros, cette activité repose sur des logiques intellectuelles, sur des valeurs et sur des vertus. Des logiques intellectuelles, parce que le constitutionnalisme touche à l'organisation politique, au développement socio-économique, etc.. Des valeurs, c'est- dire des préférences individuelles mais normalement en forte corrélation avec les préférences collectives, par exemple la démocratie préférée à l'autoritarisme. Des vertus, c'est-à-dire des capacités personnelles ou collectives des gouvernés à participer réellement à la gestion des affaires publiques ou à son contrôle.

L'expérience togolaise montre que nos gouvernants sont encore loin d'avoir optés en faveur de la démocratie. Le jour où ils adhéreront véritablement, sans arrière-pensées, à l'idéal démocratique, il se souviendront tout seuls, en cas d'une révision constitutionnelle éventuelle, de cet enseignement : S'il faut savoir réformer pour s'adapter au temps, il est aussi nécessaire de ne pas renoncer à quelques principes fondateurs, faute de quoi une institution qui a fait ses preuves et a su accompagner son temps, pourrait perdre l'âme. Ce jour-là, le peuple aura gagné le pari d'une bonne constitution..

# La Construction d'une Société démocratique au Togo

**Dr. Charles Mensa,**  
*Président,*  
*Institute of Economic Affairs*

**I**l n'est pas facile de réussir la transition du monopartisme à la démocratie multipartite. Un certain nombre de conditions doivent être réunies pour ce faire.

D'abord, pour la plupart, il est nécessaire d'avoir une condition nationale qui garantit les droits humains fondamentaux basés sur la Déclaration des Nations Unies des droits humains et des libertés. Ces droits incluent le droit des citoyens à créer et à adhérer aux partis politiques qui seraient en mesure de fonctionner et de rivaliser sur un terrain égal. La Constitution doit veiller à ce que les partis politiques soient organisés et fonctionnent sur une base nationale et fonctionnent sur la base du principe d'égalité devant la loi. Cela est particulièrement important dans une situation où un parti a eu le monopole du pouvoir pendant des années. La Constitution doit également prévoir un équilibre entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire et en particulier veiller à ce que le Judiciaire soit réellement indépendant. Il devrait y avoir une mesure juste de décentralisation du pouvoir et des fonctions de l'État, de sorte que les populations puissent participer pleinement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et programmes au niveau local.

Ensuite, des partis politiques fiables doivent exister avec de solides bases nationales. Comme l'indique le terme, la démocratie multipartite dépend de l'existence de partis politiques. Toutefois, il sera difficile d'établir un ordre démocratique stable lorsqu'il y a une prolifération de partis politiques sectoriels.

Troisièmement, il faut avoir des leaders politiques qui sont vraiment engagés au concept de la démocratie multipartite. La manière dont un parti politique fonctionne est déterminée dans une large mesure par son leadership. Il faut une foule pour créer un parti politique ; plus la foule est grande, mieux c'est. Mais c'est le petit nombre de personnes choisies en tant que leaders qui réfléchit réellement, planifie, organise et formule les politiques qui façonnent la réputation du parti. Les leaders politiques peuvent faire la promotion de la paix, de la coopération et de la stabilité dans le pays. Ils peuvent également déclencher des conflits et créer l'instabilité. La manière dont les leaders des différents partis politiques coopèrent détermine la manière dont les membres ordinaires s'apprécient – comme des concitoyens d'une même nation en concurrence amicale ou comme des ennemis.

Chaque pays a sa propre histoire, ses traditions, sa culture et sa particularité. Un pays ne peut pas ignorer complètement son passé parce que le passé peut, de mille manières, déterminer la forme du présent. Toutefois, il est d'une importance vitale qu'un pays ne se laisse pas otage du passé.

La démocratie exige qu'un doit accepter son passé, apprendre de ce passé et entretenir le présent, tout en prenant des dispositions pour que l'avenir soit aussi humain que possible. La manière de la réalisation de cela dépend presque entièrement des partis politiques du pays et de leur leadership. Vous le merveilleux peuple du Togo connaissez votre histoire, votre culture et vos traditions. Vous connaissez votre récent passé très bien. Acceptez-vous ce passé ou vous laissez-vous otage de ce passé ? Aujourd'hui, nous avons des leaders de vos partis politiques assis côte à côte pour réfléchir des perspectives, et j'ose dire que c'est là une indication encourageante que vous être prêt à accepter votre passé, à faire face au présent et à préparer l'avenir. La mentalité et les attitudes qui ont prévalu au cours de la période du régime à parti unique doivent changer. Il ne devrait y avoir des ennemis politiques ; seulement des adversaires politiques.

Le parti au pouvoir doit reconnaître et accepter le fait que les autres partis politiques ont le droit d'exister.

Il ne doit pas user de son mandat pour réprimer ou faire obstruction aux autres partis. Les partis de l'opposition ne doivent pas faire obstruction au gouvernement. Ils peuvent adhérer à leurs principes ou idéologies sans nécessairement être destructeurs et hostiles. Comme une personne qui observe de l'extérieur, l'impression que j'ai des hommes politiques du Togo est qu'il semble exister une profonde suspicion et méfiance. Quelle que soit la cause, cet état de chose doit être surmonté et doit changer. C'est pourquoi nous sommes réunis ici aujourd'hui comme un seul peuple.

Un système électoral crédible est indispensable dans toute démocratie multipartite. Des élections libres et justes sont des caractéristiques essentielles de la démocratie. Malheureusement, les élections peuvent être organisées de manière qui les place loin d'être libre et juste. L'expérience de l'Afrique a été que des élections qui ont été organisées par des organes ou institutions contrôlé par le gouvernement n'ont généralement pas été libres et justes. La sagesse conventionnelle actuelle est que la manière d'assurer des élections libres et justes est la création d'une commission électorale indépendante dont les membres exercent leur fonction sans le contrôle du gouvernement. Il ne suffit pas d'avoir une commission électorale indépendante. Le processus électoral à toutes les étapes doit également être libre et transparent, et chaque mesure nécessaire doit être prise pour prévenir des actes tels que le bourrage des urnes, l'usurpation d'identité, le vote multiple et l'intimidation des électeurs. La réalisation d'élections libres et justes implique la coopération active et la vigilance de tous – le gouvernement, les partis politiques et les électeurs. Des élections mal organisées donnent invariablement lieu à des réactions violentes de la part des personnes qui s'estiment avoir été trichées. Ce n'est que lorsque les élections sont libres et justes que leurs résultats seront considérés comme crédibles et acceptables.

Au Ghana, nous avons progressivement été en mesure de créer un régime des élections qui a reçu l'approbation du grand public depuis 1996. Même ainsi, il n'a pas été complètement possible d'éradiquer toutes les mauvaises pratiques ou erreurs, mais tout ce qui s'est passé a été mineur et a été tranché devant les tribunaux. Avec le temps, je suis convaincu que nous aurons des élections dont le résultat sera débarrassé de toute contestation.

Je suis convaincu que ce que nous avons pu réaliser au Ghana, le Togo aussi peut le réaliser non seulement dans le choix de la constitution, la formation et le fonctionnement des partis politiques mais également dans le processus électoral s'il y a la volonté et la coopération nécessaire. La liberté d'expression et les médias constituent une autre caractéristique importante de la démocratie multipartite. Pendant plusieurs années, dans plusieurs pays africains, y compris le nôtre, le gouvernement avait un monopole rigide et le contrôle des médias. Les choses ont changé actuellement au Ghana. Je ne connais pas la situation du Togo, mais j'espère que vous avez besoin de journaux et des stations radio indépendants. Sans ses acteurs indépendants, il n'y aurait pas de véritable liberté d'opinion.

Il n'y aurait pas de véritable démocratie si la seule voix entendue sur les médias est celle du gouvernement. La liberté des médias implique un haut niveau de tolérance des autorités, parce que les médias peuvent et publient souvent des informations qui embarrassent les tenants du pouvoir. Elle implique également des comportements responsables de la part des médias. La liberté des médias n'accorde pas et ne devrait pas accorder une autorisation de la propagation de mensonges et de spéculation irresponsable. La diffusion de la vérité est la réelle fonction des médias et la plus grande protection de la démocratie.

L'éducation politique de la population est une fonction vitale qui doit être entreprise non seulement pas les partis politiques mais également toutes les organisations civiles responsables. La démocratie ne doit pas être supposée se développer dans l'ignorance. Les citoyens ordinaires à tous les endroits du pays doivent être éduqués sur les droits constitutionnels, sur la démocratie et le rôle qu'ils peuvent et devraient jouer en politique et dans le processus électoral. Cela est une tâche nationale importante qui ne devrait pas être confiée au gouvernement. Les leaders politiques peuvent réaliser un bon travail dans ce domaine à partir de leurs partis politiques respectifs.

Permettez-moi de conclure en posant les questions suivantes :

Suis-je convaincu que vous tous ici croyez au concept de démocratie multipartite. Je voudrais savoir ce vous souhaitez faire ensemble pour instaurer la démocratie multipartite au Togo. Êtes-vous préparés par rapport au passé immédiat ou peut-être même en raison de votre passé récent de vous donner la main dans l'intérêt national pour établir un nouvel ordre démocratique sur la base d'une nouvelle constitution ? Voilà la question qui vous est posée.

Vous ne pouvez pas vous en dérober parce qu'il est évident que le statut quo n'est pas acceptable à vous tous.

Je vous remercie.

## **Le Rôle des Forces Armées dans une République**

**Général Lamine Cissé,**

*Ancien Ministre,*

*Président de L'observatoire International*

*pour la Démocratie et la Résolution des Conflits et des Crises*

*(Sénégal),*

*Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies  
en République Centrafricaine*



**MONSIEUR LE PRESIDENT DU GRAD,  
EXCELLENCES,  
MESDAMES ET MESSIEURS  
DISTINGUES PARTICIPANTS,**

**J**e voudrais tout d'abord remercier très sincèrement les organisateurs et en particulier le président du Groupe de Réflexion et d' Action pour le Dialogue, la Démocratie et le Développement (GRAD), qui a bien voulu m'inviter à cet important Forum sur « la Construction d'une société démocratique au Togo » .

Mesdames et Messieurs,

Le présent Forum qui réunit des responsables de haut rang ainsi que des représentants des organisations de la société civile, est important à plus d'un titre :

**Important** d'abord parce que le thème choisi est crucial pour le Togo mais également pour la plupart de nos pays qui après avoir connu des crises ou des conflits armés, sont à la recherche de voies et moyens pour consolider la paix et la stabilité ;

**Important** ensuite, dans la mesure où il offre à différents acteurs, l'occasion de se pencher sur un sujet aussi délicat que « le Rôle des Forces armées dans une République », au moment où se tient un dialogue inter togolais sur l'avenir du pays.

**Important** enfin, car il invite à prendre conscience du caractère global de la défense nationale, et à travers son thème général, interpelle les uns et les autres à collaborer pour assurer, la sécurité et la paix sans lesquelles tout développement est compromis.

Je voudrais joindre ma voix à celles qui, hier ont salué la présence parmi nous, d'éminentes personnalités qui sont venues partager avec leurs frères et sœurs du Togo, leurs expériences et leurs vécus, mais aussi, apporter leurs contributions à la recherche de voies et moyens pour la consolidation de la paix et du développement durable au Togo.

Tous, ici présents, nous savons combien des efforts sont déployés de part et d'autre pour l'édification d'une République togolaise nouvelle.

Avec la fin de la guerre froide, la désagrégation du bloc communiste, la chute du mur de Berlin et face à l'échec des régimes uniques précédents à satisfaire les droits et besoins fondamentaux des peuples, les pays africains se voient imposer un modèle de démocratie pluraliste, considéré comme seul gage de leur stabilité et devant leur permettre d'accéder à l'aide internationale. Même si cette démocratie est le choix ultime de nos peuples, elle a aussi ses exigences.

En Afrique, la genèse de cette démocratie, c'est à dire une nouvelle période de formation ou d'apprentissages après plus de trente ans de régime unique, a pris le plus souvent la forme d'un conflit politique plus ou moins violent. En effet, force est de constater que plus d'une décennie après, les résultats de cette option restent encore mitigés et l'Afrique est en proie à de nombreux soubresauts.

De villes mortes en grèves sauvages, de mutineries en guerres civiles, tel semble être le tribut que l'Afrique doit payer pour avoir opté pour la démocratie et l'Etat de Droit.

Par ailleurs, on constate que les forces armées, qui, de par la loi, disposent des moyens de la violence et du professionnalisme du métier des armes peuvent aussi bien constituer une menace contre la sécurité des citoyens et un frein à la démocratie dès qu'elles s'éloignent de leur mission première de défense de l'intégrité territoriale, pour intervenir dans le jeu politique de façon illégale, à des fins partisans ou pour résoudre les différends en faveur d'une partie ou d'une autre de la société.

Ainsi, dans beaucoup de pays africains, l'Armée du fait de sa spécificité et de sa position particulière au sein de la nation, a fait irruption sur la scène politique en mettant fin au pouvoir civil par un coup d'état ou parfois à un autre pouvoir ou régime militaire.

Cependant, malgré des situations bien difficiles survenues en Afrique et au centre desquelles se trouvaient certaines armées (Coups d'Etat militaire, Rébellion), il serait injuste de généraliser et de considérer l'Armée, comme seule menace au processus démocratique en Afrique.

C'est pourquoi, les militaires et les hommes politiques sont les plus interpellés pour ramener la paix. Les premiers, parce que ce sont les détenteurs légaux des armes de guerre sans lesquelles il serait impossible d'entretenir ces conflits et aussi parce qu'ils subissent souvent l'influence des seconds, qui se trouvent être les vrais décideurs.

Il est donc nécessaire de définir le rôle des Forces Armées de sorte que tout en jouant leur rôle classique qui est naturellement la défense de l'intégrité territoriale, elles puissent contribuer au rétablissement de l'état de droit, à la consolidation de la démocratie et à la reconstruction nationale.

MON EXPOSE SERA ARTICULE DE LA MANIERE SUIVANTE :

Je me propose dans la 1<sup>ère</sup> partie, de faire brièvement l'historique de l'évolution du rôle et des missions des Forces Armées

**Puis je vous parlerai dans la 2<sup>e</sup> partie, de la spécificité du Rôle et des Responsabilités des Forces Armées dans une République ;**

Dans la 3<sup>e</sup> partie j'évoquerai quelques Principes régissant les Forces Armées dans une République, en illustrant mes propos par des cas ;

Et enfin pour terminer je vais dans une 4<sup>e</sup> partie, essayer de faire quelques recommandations au pouvoir Politique

JE VOUDRAIS CEPENDANT PRECISER QUE MES PROPOS NE S'ADRESSENT PAS SPECIFIQUEMENT AUX FORCES ARMEES DE CE PAYS EN TANT QUE TELLES ; IL S'AGIT DE CONSIDERATIONS GENERALES QUI TRAITENT DE L'ETHIQUE DU MILITAIRE, DE LA DEONTOLOGIE DU METIER DES ARMES ET D' ACTIONS PARFOIS NON ORTHODOXES APPELEES DERAPAGES, QUE L'ON CONSTATE

ÇA ET LA DANS LE MONDE ET PLUS PARTICULIEREMENT EN AFRIQUE.

J'INTERVIENS SURTOUT EN QUALITE D'ANCIEN DU METIER DES ARMES ET QUI Y A CONSACRE 36 ANS DE SA VIE.

IL NE S'AGIRA DONC PAS D'EMETTRE DES CRITIQUES OU DE DONNER DES LEÇONS, MAIS PLUTOT DE VENIR PARTAGER DES EXPERIENCES AVEC MES FRERES ET SŒURS TOGOLAIS.

## I. Historique et Evolution du Rôle et Missions des Forces Armées

Il est entendu que le rôle et les principales missions des forces armées peuvent se résumer comme suit :

La défense de l'intégrité du territoire national ;

La défense des Institutions républicaines ;

LES MISSIONS HUMANITAIRES ;

Les missions de maintien de la paix ;

Les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix» ;

Les missions non militaires ou civilo-militaires

La mission principale des armées a toujours été la défense de l'intégrité du territoire national et des intérêts matériels et moraux des citoyens ou ce que ces notions des temps modernes ont représenté. Mais d'autres ambitions, légitimes ou non, ont souvent poussé les Armées à agir en dehors de cette limite.

La période de décolonisation verra l'émergence des Armées africaines constituées parfois par le biais de transfert du personnel des armées coloniales au moment des indépendances.

La disparité de leurs origines ou le privilège d'appartenir à un corps bien structuré et mieux organisé a rendu souvent difficiles la perception et la compréhension du rôle et des missions des Armées

africaines pour les militaires qui en sont les principaux éléments.

Les premières heures des indépendances ont été marquées par des conflits armés entre Etats nouvellement indépendants. Les Armées de ces pays, dans un instinct de défense de l'intégrité de leur nouveau territoire, se sont livrées à des confrontations très meurtrières. Une tentative de solution à ces conflits verra le jour au niveau de l'OUA avec le principe « d'intangibilité des frontières » invitant les Etats à régler leurs différends à l'amiable.

Cette période connaîtra aussi, et à plusieurs reprises, l'intervention des Armées sur la scène politique pour mettre fin au pouvoir civil par un coup d'état militaire marquant ainsi un coup d'arrêt à la démocratie naissante dans certains Etats.

Dans la plupart des cas, ces nouveaux régimes ont été rarement à hauteur de combler les espoirs qu'ils ont suscités. Ce constat d'échec est dû à mon sens à l'impréparation des militaires à exercer des fonctions politiques pour lesquelles ils n'ont reçu aucune formation et qui, de surcroît, ne correspondent pas à leur tempérament de combattants.

Cette période a connu également des conflits internes qui ont le plus marqué l'Afrique et qui continuent encore de la meurtrir. D'origine ethnique, idéologique ou religieuse, ces conflits sont souvent nés de frustrations accumulées dont la résolution définitive nécessite aujourd'hui

une prise de conscience de tous les africains à quelque niveau que ce soit en général, et plus particulièrement des autorités civiles et militaires, qui en sont les commanditaires et les exécutantes.

Avec la fin de la guerre froide, la récurrence et la multiplication des conflits internes et régionaux, les besoins de sécurité interne, le manque crucial de moyens pour faire face au développement économique et social de nos pays font que les Forces Armées vont être plus sollicitées, dans des domaines aussi variés que les Opérations de Maintien de la Paix et les missions non militaires ou Actions Civilo-Militaires

## II. La spécificité du Rôle et des Responsabilités des Forces Armées dans une République

Dans un régime démocratique, l'armée doit être républicaine et à ce titre, se conformer au rôle que lui assigne la constitution. Cette armée républicaine doit être au service de l'Etat, c'est-à-dire vouer une fidélité aux institutions et aux valeurs nationales réaffirmées dans la constitution.

Or, l'Armée en tant que détentrice légale de moyens de destruction dispose d'armes qu'elle peut utiliser à d'autres fins, telle que l'interruption du processus démocratique déjà établi. Pour mettre fin à ce cycle infernal de coups d'état militaires, Il faut alors définir clairement un cadre légal d'emploi des Forces. La loi doit être claire et précise, en ce qui concerne l'emploi des Forces et le rôle des Autorités. Pour les missions de défense de l'intégrité du Territoire National et de la Souveraineté Nationale, le rôle du Chef de l'Etat et du Gouvernement doit être précisé, pour la gestion des crises.

L'Armée ne peut donc intervenir que dans le cadre hiérarchique défini, un cadre légal conforme aux dispositions en vigueur dans un Etat démocratique. Dans un Etat de Droit, c'est l'Assemblée Nationale qui vote les Lois portant création et organisation des Armées, qui vote le Budget de fonctionnement de celle-ci et autorise la Déclaration de guerre.

Il est indispensable que les Forces Armées soient subordonnées à l'Autorité politique, démocratiquement élue qui décide de leur emploi comme dans les démocraties les plus établies. Cette subordination doit s'inscrire dans le cadre des missions définies par la Constitution et des lois qui régissent la fonction militaire.

A cet égard, l'intervention des forces de défense et de sécurité sur le terrain pour le rétablissement et le maintien de l'ordre, doit obéir à des règles bien définies et, qui déterminent le type d'opération dans le cadre de l'état d'urgence et de l'état de siège.

Chaque force a ses missions spécifiques et ses moments d'intervention, c'est pourquoi elles sont classées en force de première, deuxième et troisième catégorie.

La police étant la première à être engagée dans les cités, suivie de la gendarmerie et l'armée n'intervient que lorsque les deux premières forces sont débordées.

Dans une démocratie, quelle que soit la force ou la spécificité d'une armée, le principe fondamental est la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, de l'Armée au pouvoir politique. En d'autres termes, les Forces Armées sont subordonnées et responsables devant l'autorité civile démocratiquement établie.

Ce principe, qui s'analyse en termes de relation fonctionnelle avec le pouvoir politique, découle des principes suivants :

- Séparation des autorités militaires et civiles
- Responsabilité des Forces Armées

- Responsabilité du politique

Le premier principe signifie que les domaines militaires et civils devront être clairement définis et distincts tout en établissant des niveaux d'interaction.

Il signifie que les Forces Armées ne doivent pas s'ingérer, en aucun cas s'impliquer dans des affaires politiques, sauf au cas où la Constitution le permet. Ce qui veut dire que l'armée conduit ou mène ses actions dans le cadre de sa mission définie par la Constitution et des lois fixées par la société.

En ce qui concerne le principe de la responsabilité, il découle du fait que toutes les institutions sont responsables devant le pouvoir civil démocratiquement élu et à ce titre, doivent lui rendre compte de leurs actes. Ceci est particulièrement important dans le cas des Forces Armées en raison des moyens dont elles disposent.

D'autre part, les autorités politiques et les élus doivent s'assurer que l'Armée effectue sa mission dans le cadre qui lui a été défini et qu'elle ne poursuit pas un autre but qui lui est propre.

Quant à la responsabilité du politique, elle consiste pour le Gouvernement d'assumer ses responsabilités vis à vis des Forces Armées : Par exemple, il ne doit pas abuser de l'emploi de l'Armée à des fins partisans ou répressives. Il ne doit pas trop souvent utiliser l'Armée dans des missions de police interne. Il devra s'abstenir de s'immiscer dans la chaîne de commandement militaire. Il doit veiller à ce que les besoins de l'Armée, en particulier ceux liés à l'outil militaire, à la fonction militaire ainsi qu'au bien être des militaires, soient assurés.

Les mécanismes qui assurent la mise en œuvre de ces principes sont contenus dans un certain nombre de dispositions constitutionnelles et législatives qui fixent les attributions du Président de la République en tant que Chef suprême des Armées ainsi que du parlement en tant que détenteur du pouvoir législatif notamment :

- La décision de déclarer la guerre ou de recourir à la force militaire relève du Président ou du Parlement, ou des deux réunis.
- Le Ministre de la Défense est chargé de l'élaboration de la politique de défense et de l'exercice de l'autorité politique sur les Forces Armées.
- Une Commission de Défense parlementaire permet de contrôler, de faire des enquêtes et des recommandations concernant les problèmes de défense.
- Le Parlement vote les lois en matière de défense (accords, contrats concernant les ventes d'armes, déploiement des forces etc.)
- Le Parlement approuve le budget de la Défense et peut interpeller le Ministre de la Défense.
- L'implication des militaires dans l'élaboration de la politique de Défense

Tout cet arsenal traduit, dans une certaine mesure, la méfiance entre le politique et le militaire et le manque de confiance entre les parties qui concourent à l'exercice du pouvoir (tensions

entre les dirigeants politiques et les chefs militaires ; (tensions entre les dirigeants politiques eux-mêmes etc.). Ces inquiétudes peuvent être aplanies par

Des programmes de formation au niveau de l'Armée en vue de la promotion du respect de la démocratie, des droits de l'homme, du droit humanitaire et la primauté du pouvoir civil.

- Les personnels des cabinets et les membres des commissions parlementaires devront recevoir une formation sur la gestion militaire.
- Les dirigeants des deux (2) institutions doivent échanger de façon permanente.

Les dispositions consacrant les principes démocratiques et les mécanismes rattachés sont :

a) **au niveau constitutionnel ;**

- Le Président est le Chef (suprême) des Armées

Toutes les constitutions des Etats africains Francophones consacrent cela en faisant du Président de la République, Chef de l'Etat, l'autorité supérieure qui incarne, assure, garantit ou symbolise l'unité nationale.

En tant que premier responsable, le Chef de l'Etat assure la présidence des organes de direction des Armées que sont le Conseil et les Comites Supérieurs de la Défense Nationale

- Le Président de la République nomme aux emplois civils et militaires
- Le Président de la République décide de l'exercice des pouvoirs exceptionnels pour rétablir l'ordre. .
- Le Président de la République saisit le Parlement pour la déclaration de guerre.

b) **Au niveau législatif**

Il est prévu dans la Constitution de la plupart de nos Etats, un ensemble de dispositions concernant les Forces Armées qui font l'objet de texte de loi, donnant ainsi la possibilité au Parlement d'exercer son contrôle sur celles-ci et consacrant le principe de la primauté du civil sur le militaire.

Cependant, ces dispositions et pratiques n'enlèvent en rien à l'Armée son rôle spécifique et son professionnalisme. C'est pourquoi, l'autorité politique doit exercer le pouvoir avec sagesse et dans la transparence en respectant les règles de la bonne gestion du bien commun et en assumant ses responsabilités vis à vis de l'armée.

### **III. Quelques Principes régissant les Forces Armées dans une République**

a) **La Suprématie de l'Autorité Civile sur le Militaire**

Dans les régimes démocratiques, la politique publique s'exprime par le souhait de la majorité soumis à la primauté du droit. Le contrôle qu'exerce l'autorité civile sur les militaires contribue à garantir que les décisions prises dans le domaine de la défense ne mettent pas en péril les valeurs fondamentales de la démocratie, notamment la liberté d'expression.

C'est pourquoi, les nations démocratiques doivent entretenir les armées en vue de pouvoir faire face aux menaces extérieures d'où qu'elles viennent. Cela ne saurait constituer un

problème dans la mesure où une armée républicaine doit s'atteler à sa tâche première de défense de l'intégrité territoriale.

Il va sans dire que l'autorité civile est détentrice du pouvoir exécutif. Les responsables de la société sont tenus de rendre compte au peuple de leur gestion et les élections régulières confirment la gestion antérieure. Le chef du gouvernement peut éventuellement subir une motion de censure, pouvant entraîner sa destitution. C'est pour cela, que les forces armées n'ont aucun intérêt dans un tel contexte démocratique à inquiéter l'autorité régalienn

Voilà pourquoi, l'armée doit concourir à la préservation de la légitimité du pouvoir politique, dès lors que le pouvoir judiciaire garantit la prédominance des libertés publiques conformément à la loi.

### **b) la Légitimité du Pouvoir Politique**

Dans la mesure où le peuple institue les assemblées législatives, destinées à confectionner des lois, expression de la volonté générale, la légitimité du pouvoir est fixée par la constitution. C'est le pouvoir politique qui assure la direction suprême des forces armées en assumant un double rôle de commandant en chef et de chef de l'exécutif, ce qui facilite le contrôle des armées et l'élaboration de la politique défense.

LA CONSTITUTION DEFINIT BIEN LES DIFFERENTES INSTITUTIONS DE L'ETAT ET FAIT DU CHEF DE L'ETAT, LE CHEF SUPREME DES ARMEES AUXQUELLES IL IMPOSE SON AUTORITE, EN VERTU DE CETTE CONSTITUTION. IL RESTE LE GARANT DE L'INTEGRITE DU TERRITOIRE ET DE LA SOUVERAINETE NATIONALE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE, LE MINISTRE DE LA DEFENSE SONT ASSISTES PAR DES PROFESSIONNELS DES QUESTIONS MILITAIRES, DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI DES FORCES.

DE CE FAIT, LA PREPARATION, L'ARTICULATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LA CONDUITE DES FORCES ARMEES RELEVANT DES ETATS-MAJORS, SOUS L'AUTORITE DU MINISTRE DE LA DEFENSE.

En revanche, le pouvoir militaire se doit de respecter l'autorité civile et les institutions qui constituent le fondement de la démocratie. Les trois pouvoirs faisant contrepoids les uns les autres selon la maxime célèbre, le pouvoir arrête le pouvoir (Montesquieu), dès lors que la démocratie comme cela apparaît à l'évidence, est un régime politique fondé sur la liberté et l'égalité des citoyens et dans lequel, le peuple participe à l'exercice tout au moins au contrôle du pouvoir.

### **c) L'Incompatibilité entre le Recours à la Force et le Rôle et les Responsabilités des Forces Armées**

L'usage de la force en vue de renverser l'ordre juridique établi constitue un crime attentatoire aux libertés publiques et à la démocratie. Pour mettre un terme aux exactions militaires et populaires, le consensus doit accompagner toutes les décisions affectant la vie de la société. A cela s'ajoute la bonne gouvernance qui demeure le leitmotiv du pluralisme en tant que fondement de la démocratie.

Quelles que soient la force et la spécificité d'une Armée, le rôle qu'elle est appelée à jouer au sein d'une nation démocratique, pour atteindre les objectifs fixés par la Politique de Défense, découle d'une part de sa subordination au Pouvoir Civil et d'autre part de la manière dont le Civil exerce le Pouvoir de l'Etat.

Ce rôle, analysé en rapport avec le Pouvoir Politique, peut être résumé de la manière suivante :

L'Armée, détentrice de la Force, doit prendre conscience qu'elle est à la disposition du Pouvoir Politique. A cet égard, la subordination au Politique, clairement affirmée, doit être comprise et acceptée par toute la hiérarchie militaire.

Le Personnel Militaire d'encadrement et de commandement doit exercer ses fonctions en conformité avec les dispositions constitutionnelles ou légales qui fixent le cadre et les limites de ces fonctions.

L'Armée doit percevoir sa place et ses fonctions dans un Etat de droit qu'elle doit servir en observant une stricte neutralité politique pour mieux remplir sa mission. De cette manière, l'Armée est facteur de stabilité politique.

L'Armée doit avoir une pleine conscience de ses devoirs et obligations, notamment de ses devoirs de patriotisme et de fidélité envers la Nation et envers les Institutions démocratiques et républicaines mises en place par la volonté du Peuple.

Les Forces Armées, dans le cadre de la préservation des Institutions Républicaines, peuvent apporter leur concours aux Forces de Police et de Gendarmerie si celles-ci venaient à être débordées dans une opération de maintien de l'ordre.

L'Armée doit prendre conscience que par son rôle de défense et de maintien de l'ordre, elle contribue à la stabilité politique et sociale de l'Etat.

L'Armée est politiquement neutre. Par conséquent, elle exécute ses fonctions sans intervenir dans le débat politique. Elle est au service de l'Etat dont elle préserve les Institutions.

L'Armée doit avoir une pleine conscience de ce que l'amélioration des relations entre Militaires et Civils, est indispensable pour l'équilibre et la sérénité d'un pays. Chaque Militaire doit par conséquent travailler dans ce sens.

9. L'Armée doit se placer en dehors des Formations Politiques et observer une neutralité absolue, cela pour permettre la compétition loyale pour l'accès au pouvoir politique, et mieux remplir sa mission de maintien et de rétablissement de l'ordre public, en cas de nécessité.

10. L'Armée doit mettre en pratique *l'obligation de réserve* et éviter toute sorte de sentimentalisme et de sympathie envers l'une ou l'autre des formations politiques. C'est dans ces conditions que l'Armée pourra bien assumer ses devoirs, et que le Peuple aura confiance en elle.

11. L'Armée doit enfin, avoir un comportement exemplaire, qui ne peut être mis en doute



<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

12.

13. par les différentes Formations Politiques et les Institutions démocratiques qui seront élues par le Peuple Souverain pour maintenir sa crédibilité. C'est pourquoi, les Forces armées se doivent d'apporter, en toute neutralité, leur contribution en assurant la sécurisation du territoire et le déploiement du matériel électoral dans le cadre de la tenue des élections

#### **IV. Quelques recommandations au Pouvoir Politique**

Comment concrètement, le rôle et les responsabilités du pouvoir politique doivent-elles se traduire en direction des Forces Armées pour permettre à celles-ci d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés ?

Je rappelle que le Pouvoir Politique par opposition, à l'Institution Militaire, est souvent constitué du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement.

L'Autorité Politique doit exercer le pouvoir avec sagesse et dans la transparence en respectant les règles de la bonne gestion du bien commun et en assumant ses responsabilités vis à vis de l'Armée. C'est-à-dire lui fournir ce à quoi elle a droit ;

Les autorités doivent veiller d'abord à ce que l'Armée soit nationale, regroupant en son sein toutes les ramifications de la société et toutes les Forces, pour qu'elle soit à la fois l'émanation et le reflet de la nation ;

Les autorités doivent veiller à ce que les différentes formes de division et d'exclusion sous leurs aspects ethniques, claniques, régionalistes ou religieux, soient bannies, pour assurer le caractère national de l'Armée en vue de lui permettre d'œuvrer pour la réconciliation et la reconstruction nationales. Il pourrait ainsi être, au besoin, un véritable arbitre.

Il importe que le rapport moral faisant ressortir le point de la situation et notamment les difficultés des conditions de vie des Militaires, parvienne au sommet de l'Etat et que l'Autorité Politique, par des visites périodiques ou des contrôles parlementaires, aille à l'écoute des Militaires pour mieux comprendre leurs préoccupations afin de mieux les gérer.

Il est en effet dangereux de clochardiser les Forces Armées.

Le métier des armes étant un métier contraignant, parmi les plus difficiles de la société, il importe que le Gouvernement maintienne, au meilleur niveau, les capacités morales des militaires en assurant leurs besoins, notamment ceux liés à l'outil militaire, à la fonction militaire et au bien-être des militaires.

Le Pouvoir Politique ne doit pas perdre de vue que la reconnaissance d'une Nation à son Armée s'exprime à travers les compensations qu'elle accorde à ses militaires en contre partie des contraintes spécifiques qu'elle impose.

Dans une société mondialisée qui évolue vite et se modernise à grands pas, ou tout retard est préjudiciable. L'Etat doit souvent procéder à la valorisation de la fonction militaire afin de donner au soldat une meilleure image de marque dans la société ; valorisation pouvant se faire par l'élaboration ou la mise à jour des textes qui fixent les droits, les avantages et les responsabilités accordés aux Militaires.

Le Pouvoir Public doit s'abstenir de s'immiscer dans la chaîne de Commandement et dans la gestion interne et spécifique des domaines militaires.

Pour améliorer les relations entre Civils et Militaires, l'Etat doit organiser des programmes

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

d'information et de sensibilisation afin de créer un climat de confiance réciproque entre l'Autorité Militaire et les populations civiles.

Le Pouvoir Politique doit traduire, dans les programmes d'instruction militaire, des thèmes portant sur la Démocratie, les Droits de l'Homme, le Droit International Humanitaire et la prévention et la gestion des Conflits.

Le Pouvoir Politique doit prendre conscience que l'exercice défaillant du pouvoir est source de dysfonctionnement, de tension et d'instabilité politique pouvant servir de prétexte aux forces Armées, de faire irruption dans le jeu politique pour, soit disant pour sauver ou libérer le peuple. Ce qui n'est pas souhaitable.

## CONCLUSION

Tout Etat s'estimant ou se sentant menacé cherche naturellement à se protéger en prenant des mesures appropriées, tant au niveau politique que militaire. Il élabore une Politique de défense, qui repose sur une organisation militaire adaptée aux menaces.

L'Armée, en régime démocratique, pour jouer pleinement son rôle et assumer ses responsabilités, doit bénéficier de toute la sollicitude de l'Autorité Politique, ainsi que du maintien en condition des Troupes, du matériel, et du soutien constant de ses Chefs.

Aujourd'hui, le rôle des Forces armées doit s'inscrire dans le cadre d'une vision moderne qui, tout en défendant la sécurité du pays et son image, participe au développement socio-économique du pays et à l'instauration de la paix dans le monde, avec tout ce que cela implique en termes d'engagement dans la lutte contre les disettes, les maladies et les guerres.

Le haut commandement militaire doit pour ce faire, à travers les instructions, directives et autres, insister sur l'impérieuse obligation de faire montre, en permanence, et en toute circonstance, de dignité, d'humilité, de respect et de discernement dans l'application des lois et règlements lors de l'accomplissement des tâches et missions imparties, d'observer scrupuleusement les règles d'éthique militaire.

L'environnement au niveau local, et/ou régional étant en perpétuelle évolution, constitue tout autant un facteur qui transforme la problématique des relations civilo militaires en un réel défi pour les jeunes démocraties

Il est aussi important d'assurer la promotion de la confiance entre l'institution militaire et la société civile, entre le militaire et le citoyen. Pour cela, il est avant tout nécessaire de connaître l'institution militaire, l'Armée qui est également appelé à respecter les Droits de l'Homme, et contribuer à son respect.

Même si l'armée a eu à faire irruption dans la vie politique pour interrompre le processus démocratique, elle demeure toujours un pilier essentiel du pouvoir politique civil, chargé de garantir la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale permettant aussi au pouvoir politique de s'affirmer. C'est pourquoi, il convient d'étudier ou d'examiner cas par cas ces interventions pour leur trouver une solution appropriée et durable.

Les Forces Armées ne doivent pas être bouc émissaire dans des situations de dérapage ; il ne faut pas diaboliser ce qui constitue la colonne vertébrale de toute une nation, au risque de voir le pays s'écrouler.

Dans les cas de rétablissement ou de maintien d'ordre les forces Armées doivent agir sans faiblesse coupable ni cruauté inutile.

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

S'il y a une action continue et permanente à prendre et qui relève de la responsabilité à la fois d'un gouvernement, d'un parlement, des forces armées, de la classe politique et de la société civile, c'est bien d'exiger et d'assurer la neutralité des Forces Armées.

Comme l'a souligné, le général Amadou Toumani TOURE, Président du Mali, en Afrique, l'armée n'est pas le problème mais elle fait partie du problème. Le problème c'est notre aptitude collective à faire émerger une société de prospérité, car il n'y a pas de projet Social viable sans socle économique solide.

**Je vous remercie de votre aimable attention**

## **RÔLE DES FORCES ARMÉES DANS UNE RÉPUBLIQUE**

**Général Arnold QUAINOO,**

*Former General Officer Commanding Ghana Armed Forces,  
Former Commander of the ECOWAS Ceasefire Monitoring  
Group (ECOMOG),  
Executive Director of the Centre for Conflict Resolution*

Monsieur le Président,

1. Je suis heureux d'avoir été invité à partager mes points de vue sur cette question épineuse. Le rôle des forces armées dans une république. Un sujet qui est devenu très pertinent et qui fait l'objet de controverse dans certains pays africains, pour plusieurs raisons.

2. J'ai entendu certaines personnes remettre en question la sagesse permanente qui soutient la conservation des forces armées à la charge considérable des contribuables dans le seul but de s'engager dans des guerres inter-État au moment où les guerres entre États sont de plus en plus remplacées par des guerres internes aux États.

3. Plusieurs autres personnes se demandent également pourquoi nous sommes toujours engagés dans les missions de maintien de la paix au moment où la nécessité d'un rôle de bâtisseur de paix se fait plus pressant pour nos forces armées.

4. Leur raisonnement est simple et juste.

l'incapacité des marchés libéraux à assurer une justice économique ;

l'écart de plus en plus grand entre riches et pauvres ;

le nombre croissant de personnes qui continuent de faire l'objet de marginalisation ;

l'exploitation massive des terres arables qui se transforment continuellement en déserts ; et

les grandes quantités d'armes illégales cachées semblent recommander aux forces armées le rôle de bâtisseur de la paix qui permettra d'éliminer les conditions structurelles qui génèrent les dispositions initiales au lieu de nous concentrer d'abord sur le maintien de la paix qui contribue simplement à l'arrêt temporaire des conflits.

5. D'autres personnes encore réclament des changements du rôle des forces armées en raison de leur :

appropriation directe de la responsabilité de diriger l'appareil administratif de l'État, due à leur influence excessive sur le processus politique ;

leur utilisation à des tâches qui sont du ressort d'autres institutions nationales et eu égard à la tendance des forces armées à molester, brutaliser et parfois même tuer le même peuple qui les a armés pour les protéger ; ceci dans une impunité au nom de la loi et de l'ordre, comme si elles ne sont pas responsables devant un Dieu et devant les hommes.

6. La République togolaise n'est en réalité pas le seul pays qui connaît des discussions sur le rôle des forces armées. Le Ghana aussi connaît ce genre de discussion. En réalité, le débat sur cette question s'est poursuivi dans toute l'Afrique.

Je suis ravi d'avoir été invité ici pour partager mes opinions sur la question.

7. Monsieur le Président, je dois reconnaître au départ que je n'ai pas pu trouver quelque chose de particulièrement déplacé sur le rôle des forces armées du Ghana :

dans la défense de la nation contre des menaces extérieures ;

dans le soutien aux politiques nationales de gestion des conflits armés ; et dans des CAS EXCEPTIONNELS dans l'assistance aux autorités civiles pour le maintien de la sécurité interne.

8. Je n'ai également aucune grave appréhension sur les rôles qui ont été confiés aux différentes forces armées d'Afrique.

**9.** Vous savez tous aussi bien que moi qu'en dépit de la diminution considérable de la fréquence des menaces de guerre inter-État elle n'a pas pour autant soudainement disparu. Le principal objectif de la sécurité nationale continuera d'être la protection de l'État contre les agressions, et le rôle des forces armées en la matière continuera d'être important et nécessaire.

**10.** Nous savons également que la sécurité de l'État ne doit pas être une fin en soi mais la condition nécessaire pour la protection des populations contre la peur et le manque.

**11.** Ce que je considère comme désobligeant par rapport à cette question du rôle, se rapporte par conséquent à :

la manière irresponsable dont les membres des forces armées exécutent leurs rôles

- a. l'absence d'intégration et de coordination des stratégies visant la sécurité de l'État avec les stratégies de sécurité humaine de sorte que les deux stratégies se complètent ; et
- b. je vois également l'habitude de confier les rôles aux forces armées sans les ressources nécessaires correspondantes pour leur mission

Dans les troupes de 1948 de la Gold Coast, le régiment de la Force Royale des Frontières Ouest Africaines revenu de Burma en Asie du Sud Est a découvert qu'aucune disposition satisfaisante n'avait été prise pour leur relocalisation. La marche qu'ils ont organisée sur le Castle, Siège du gouvernement, pour présenter une pétition au Gouverneur s'était heurtée à la police. La police a ouvert le feu sur les anciens combattants, tuant instantanément trois d'entre eux. Le Gouverneur a été rappelé en Grande Bretagne mais la situation n'avait pas changé pour toujours. L'administration britannique sur la Gold Coast a été finalement renversée.

J'ai lu qu'une situation semblable a prévalu au Togo en 1963.

En septembre 1990, tout le stock des contingents de l'ECOMOG en Sierra Leone était complètement épuisé après une demi heure de combat contre les forces du NPFL au port libre de Monrovia. Les contingents se sont rendus au Siège du Gouvernement pour se plaindre de leur situation difficile au Libéria, ce qui a entraîné le renversement du gouvernement de Monrovia.

**12.** Les pages de l'histoire africaine sont pleines de différentes histoires de ces malheureuses situations qui ont été toujours imputées aux forces armées.

**13.** Mon opinion est que nous devrions réorienter notre quête de solutions à nos problèmes de sécurité nationale vers d'autres domaines et non principalement sur le rôle des forces armées.

**14.** Par exemple, il est nécessaire de toujours impliquer tous les citoyens qui sont désireux et qui sont en mesure de faire une analyse combinée et de trouver des réponses concertées à tout problème objet de nos préoccupations au plan national.

Je considère le besoin pour nos dirigeants nationaux d'articuler notre vision nationale clairement et largement de manière à susciter l'imagination créative et l'engagement de tous les citoyens vers sa réalisation. Il n'y a pas de quête sans vision et comme nous l'enseigne le Livre Saint "c'est par manque de vision que les peuples périssent".

J'envisage également la pertinence d'un ensemble de principes nationaux. Les valeurs

auxquelles tous les peuples sont engagés ; valeurs qui sont faites à l'image de la réputation de la nation, sans le sens de l'humilité nécessaire pour montrer accorder le respect au bien-être et au sentiment des concitoyens. Comme nous l'avons souligné hier, sans la volonté de se sacrifier pour le bien commun au lieu du profit personnel, et par-dessus tout, sans le courage de défendre ses propres convictions, pour ce que nous savons être le bon, même lorsqu'il est contraire à l'opinion de ceux qui nous entourent, tous nos efforts les plus ardents seront vains.

**15.** Je trouve également regrettable notre défaillance constante à suivre et à évaluer périodiquement nos processus et facteurs ainsi que les résultats et retombées de nos différents projets et programmes. Si nous arrivons à faire cela nous n'aurions pas à faire face aujourd'hui à de graves problèmes politiques, économiques et sociaux en Afrique.

**16.** Notre exercice actuel d'examen de la situation du Togo et de réinvention de forces armées beaucoup plus responsables, et transparentes avec la capacité et la volonté d'assurer la sécurité de l'État et de tous les autres citoyens et de création de conditions favorables pour la paix et le développement, est certainement une étape dans la bonne direction.

Comme nous l'avons dit hier, à travers Dr. Meyer, ces nouvelles forces armées ne peuvent pas se matérialiser sans la volonté politique nécessaire. La condition est le changement de nos mentalités en vue de notre engagement nécessaire pour le changement.

**17.** Nous avons fait face au Ghana au même besoin de changement. C'était en 1981 que le Conseil de direction des forces armées sous le Président Rawlings a pris la courageuse décision d'entamer effectivement des réformes dans les forces armées ghanéennes et le résultat est la situation actuelle au Ghana.

Notre approche était simple consultation avec toutes les parties prenantes : autres services de sécurité, responsables politiques y compris ceux appartenant aux anciens régimes nous avons défini et décidé des objectifs à atteindre. Retour des militaires dans les casernes restauration de la loyauté des forces armées au professionnalisme militaire éviter la docilité : le slogan était "battons nous pour nos droits" restauration du respect de soi garantir des relations cordiales entre civils et militaires garantir les relations respectueuses entre officiers et hommes de rang restauration de la confiance publique et la confiance aux forces armées. La stratégie que nous avons utilisée pour atteindre ces objectifs peuvent être discutés plus tard dans un forum ultérieur. Elles sont assez intéressantes opérations de terrain marches dans les rues autosuffisance

– unité de brigadiers britanniques je dis envoyée par la Reine demander .....

Personne ne respecte personne si elle ne se respecte pas elle-même garantir des réformes concurrentes sûres dans les institutions civiles leur donner la formation militaire et des cours sur le rôle, la mission des militaires et les moyens de faire des affaires 'vous ne pouvez pas avoir un bon Ghana avec de mauvais citoyens délibérément créé l'impression que bien que les réformes soient nécessaires elles n'étaient pas urgentes par nos gestes et positions et dires, faire savoir que les réformes n'étaient pas destinées à punir mais sont plutôt destinées à chercher notre bien commun.

Garanti que nous avons différentes procédures administratives et opérationnelles en vigueur à respecter en vue de prévenir les abus dans l'exécution des tâches.

Comme nous l'avons souligné hier, tous ces efforts ne peuvent déboucher sur un quelconque résultat significatif sans une éducation. Non seulement le genre d'éducation qui produit des

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

théoriciens en col blanc mais le genre d'éducation qui débouche sur un changement de comportement pour le développement du caractère qui inspire la confiance, mais encourage la tolérance et renforce le respect de la démocratie, de la justice et des droits de l'homme. Le genre d'éducation qui favorise la résolution créative et conjointe des problèmes. Par dessus tout, le genre d'éducation qui favorise l'engagement à la vérité.

Mesdames, messieurs,

Je vous souhaite bonne chance et pleins de succès dans vos travaux.

Je vous remercie.



**De la Nécessité  
d'une Justice indépendante  
et crédible**

**Monsieur Georges K. AMEGADJIE**  
*Avocat à la COUR*

## INTRODUCTION

- Monsieur le Ministre
- Monsieur le Président du GRAD
- Monsieur le Président du FORUM
- Messieurs les AMBASSADEURS et Représentants des ORGANISATIONS INTERNATIONALES et REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES
- Mesdames et Messieurs
- Chers Amis

1.- Permettez-moi de m'acquitter en tout premier lieu d'un devoir vraiment agréable.

Celui de remercier Monsieur le Président du GRAD, les organisateurs de ce FORUM et vous tous, de me donner l'occasion exceptionnelle de soumettre à votre appréciation ma routine en ce qui concerne la problématique de l'INDEPENDANCE de la JUSTICE et sa CREDIBILITE et de m'enrichir en retour de vos observations et apports.

2- Je propose que nous articulions nos réflexions autour des deux axes ci après :

3-Il me semble que nos interrogations et réflexions doivent viser à découvrir d'abord ce que au plus pratique peut constituer **le socle**, le Fondement non sujet à aucune discussion, **d'une Justice Indépendante**, formant une Institution autonome aux côtés de toutes les autres Institutions de l'Etat.

4- Lorsqu'il apparaît que dans un Etat, la Justice n'est pas indépendante ni crédible soit parce que les bases institutionnelles soit parce que la pratique de telles bases font défauts, il faut rechercher les voies et moyens par lesquels cette Indépendance et Crédibilité peuvent être établies ou rétablies. Ces interrogations nous permettront d'apprécier si et dans quelle mesure la **Crédibilité** de la Justice est étroitement liée ou non à la problématique de son indépendance.

Les deux axes autour desquels je propose que nous organisions nos réflexions sont donc les suivants :

I/ Quels sont les Fondements en Droit de l'Indépendance et de la crédibilité de la Justice (I)

II/ Quels sont **les voies et moyens d'établir** l'indépendances et crédibilités de la Justice ou de les rétablir au cas où elles venaient à connaître des incertitudes ou à disparaître purement et simplement. (II)

## I / SUR LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'INDEPENDANCE ET DE LA CREDIBILITE DE LA JUSTICE

Nous vous proposons d'admettre comme hypothèse de départ de nos débats, que la nécessité d'une Justice CREDIBLE est d'abord et avant tout un **corollaire**. Donc une conséquence inéluctable des buts que l'on assigne à l'Institution de la Justice (Service Public) et aussi du concept, de l'idée que l'on fait de la Justice comme vertu ou valeur morale (A).

Mais, il nous apparaît que la réponse à la problématique de la nécessité d'une Justice Indépendante et crédible est dans une très large mesure une question d'ordre Institutionnel ; que cette réponse sera fonction du Régime Politique (Monarchiste, Despotique, Tyrannique, Démocratique) adopté au plan Institutionnel par un Etat ( B )

### A) BUTS DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE

Pour l'énoncer d'un mot, on peut nous semble-t-il dire que le **But**, l'objectif essentiel de Service Public de la Justice dont les principaux acteurs sont les Juges ou Magistrats d'une part et les Avocats de l'autre, est d'œuvrer à ce que tout homme, tout membre d'une communauté d'Hommes qui aura été privé de ses droits patrimoniaux, ou qui aura subi une atteinte à sa dignité d'homme par une action injuste ou violente (damnum injuria datum), soit rétabli dans ses droits et dignité le plus tôt possible en tout cas, dans un délai raisonnable. Ce que faisant le Service Public de la Justice assume et réalise en pratique cette fonction essentielle de tout Etat, qui est d'assurer et garantir à tous les hommes de la communauté, la Liberté, la Protection de leurs biens ou droits, d'assurer et garantir Réparation à tous ceux qui ont été victimes d'un dommage, de restituer leur liberté et dignité à tous ceux qui en ont été privés.

C'est en ce sens que ce prononce la quasi unanimité des penseurs, philosophes et politologues ainsi que les praticiens les plus éminents de l'Institution de la Justice.

C'est bien ce que le nouveau Pape le Souverain Pontife BENOIT XVI relève dans la première Encyclique "DEUS CARITAS EST" de son Pontificat, lorsqu'il écrit, nous citons:

« L'Ordre Juste de la société et de l'Etat est le devoir essentiel du politique.

« Un Etat qui ne serait pas dirigé selon la justice se réduirait à une grande

« bande de vauriens comme l'a dit un jour Saint Augustin: "*Remota itaque « iustitia quid sunt régna nisi magna latrocia*

« '... Cela signifie que la « construction d'un ordre juste de la société et de l'Etat, par lequel est

« donné à chacun ce qui lui revient est un devoir fondamental que chaque « génération doit à nouveau affronter »

(Cf. Encyclique DEUS CARITAS EST du Pape BENOIT XVI) pp 36 et 37

C'est aussi ce que le philosophe et politologue John Locke constatait déjà en 1690 lorsqu'il écrivait nous citons:

« La plus grande et principale fin que se proposent les hommes lorsqu'ils « s'unissent en communauté et se soumettent à un Gouvernement, c'est de « conserver leurs propriétés, pour la conservation desquelles, bien des « choses manquent dans l'Etat de nature, Premièrement il y manque des lois « établies.... En second lieu dans l'Etat de nature il manque un Juge « reconnu qui ne soit pas partiel » ;

Pour sa part MONTESQUIEU qui plus que tout autre a prôné la séparation des Pouvoirs dans l'Etat et en particulier l'indépendance de Pouvoir Judiciaire, a écrit :

« Il n'y a point encore de liberté si la puissance de juger n'est pas séparé  
 « de la puissance législative et de la puissance exécutive si elle était jointe à  
 « la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens  
 « serait arbitraire car le Juge serait législateur. Si elle était jointe à la  
 « puissance Exécutive, le Juge pourrait avoir la force d'un oppresseur.  
 « Tout serait perdu si le même homme ou le même corps des principaux (des  
 Aristocrates) ou des nobles ou du peuple exerçait ces trois »  
 « pouvoirs, celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et  
 celui de juger les crimes ou les différends des particuliers...  
 « Chez les Turcs où les trois pouvoirs sont réunis sur la tête du Sultan il règne un  
 affreux despotismes ».

Les Praticiens du Droit que sont FABREGUETTES Conseillers à la Cour de Cassation Française et Learned HAND Juge à la COUR SUPREME des USA parlant du rôle du Juge et plus largement du Service public de la Justice ont écrit le premier nous citons:

« Le rôle du Juge est de réaliser cette fin essentielle du Droit qu'est de  
 « rechercher et de rendre à chacun ce qui lui revient ».

*In "L'ESPRIT de LIBERTE"*

Le premier FABREGUETTES quant à lui relevait:

« La Justice est un besoin de tous et de chaque instant; Comme elle doit  
 « commander le respect elle doit inspirer confiance. Il n'y a pas de Pouvoir  
 « qui agisse plus directement, plus habituellement sur les citoyens, que le  
 « Pouvoir Judiciaire . Les dépositaires de ce pouvoir sont donc ceux sur le  
 « choix desquels la nation à le plus grand intérêt à veiller. Par leurs  
 « sentences les Juges ont la mission de rétablir l'ordre. Une injustice faite à  
 « un seul est une menace à tous ».

*(cf. FABREGUETTES, La Logique Judiciaire et l'Art de Juger, p 3)*

On le voit donc la nécessité de l'Indépendance de la Justice et sa crédibilité sont, pour tous les Théoriciens comme pour les praticiens, commandée par la mission essentielle susvisée de ce Pouvoir dans l'Etat.

Au demeurant l'expérience que nous avons comme dans maints pays de notre continent a démontré que par suite de l'emprise prononcée du Pouvoir Exécutif sur l'institution Judiciaire, les Justiciables dans maints pays ont déserté le Palais de Justice.

Cela étant on ne saurait passer sous silence que la question de l'Indépendance de la Justice et de sa crédibilité est aussi dans une très large mesure une question d'ordre institutionnelle.

## **B) Les FONDEMENTS INSTITUTIONNELS de l'INDEPENDANCE de la JUSTICE**

Dans la pratique on observe que quelle que soit la haute valeur de la mission du service Public de la justice, cette mission ne saurait à elle seule servir d'assise à l'Indépendance de la Justice et de sa crédibilité.

Le fait est en vérité que c'est dans les Etats dont le Droit Constitutionnel et les Textes de Lois ou Règlements relatifs au Statut des Juges et celui du Conseil Supérieur de la Magistrature, prescrivent clairement l'Indépendance des Juges et les mesures pratiques garantissant la Liberté et l'indépendance des Juges vis-à-vis du Pouvoir Exécutif, c'est dans ces Etats que l'Indépendance de la Justice et sa crédibilité sont les mieux assurées.

On peut aussi relever que si l'on met à part le cas de l'Angleterre, c'est dans les pays dont les Lois Fondamentales instituent un Régime Politique Démocratique **pluraliste**, que l'Indépendance de la Justice et sa crédibilité sont institutionnellement les mieux énoncées et établies dans la pratique.

Sans pouvoir les citer tous et délivrer des brevets de "satisfecit", on peut avancer que ces Etats sont dans l'ensemble de ceux des Démocraties Occidentales, Etats parmi lesquels on ne peut aujourd'hui hésiter à ranger la République Fédérale d'Allemagne depuis sa Loi Fondamentale du 23 Mai 1949 (Cf. TITRE IX de cette Loi), et de la République Italienne depuis sa Constitution du 27 Décembre 1947 (Cf. le TITRE IV de cette Constitution).

Cela étant il nous semble que pour coller d'avantage à notre Thème de Réflexion et nous situer plus avant dans les préoccupations de ce FORUM, nous devons relever que comme cela est ou a été le cas de plusieurs Constitutions des Etats de l'Afrique Noire Francophone, celles du TOGO d'une part, ont toutes été affectées par certaines des incertitudes qu'ont connues les Constitutions Française de la IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> République en ce qui concerne la problématique de l'Indépendance de la Justice; que ces Constitutions des Etats de l'Afrique Francophone ont été d'autre part sérieusement mises à mal par les systèmes politiques du Parti Etat, du Parti Unique. Dans un cas comme dans l'autre, les assises institutionnelles de l'Indépendance de la Justice et sa Crédibilité ont été profondément fragilisées.

A cet égard, nous devons relever que si la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République, adoptée par le TOGO le 14 Octobre 1992, proclame d'une part que le TOGO est un Etat de Droit, Laïc, Démocratique et Social, et affirme d'autre part :

« Le Pouvoir Judiciaire est indépendant du Pouvoir Législatif et du Pouvoir Exécutif; les Juges ne sont soumis dans l'exercice de leur fonction qu'à l'autorité de la Loi; le Pouvoir Judiciaire est garant des libertés individuelles et des droits fondamentaux », (Article 113)

Force est cependant de signaler que ces proclamations et affirmations sont bien plus des Déclarations d'intention et qu'elles sont loin d'être passées dans la pratique. Les premiers goulots d'étranglement de ces Déclarations d'intention sont contenus dans la Constitution elle-même.

En effet, on y relève dans l'article 116 que le Conseil Supérieur de la Magistrature est placé sous la haute Autorité du Président de la République donc du Pouvoir Exécutif.

Le Président de ce Conseil est le Président de la Cour Suprême, et il est nommé à ce poste du Président du Conseil par le Président de la République; de plus le Président du Conseil Supérieur

de la Magistrature ainsi désigné par le Président de la République a voix prépondérante au sein du Conseil.

On y relève en outre que le Président de la République désigne comme Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature une personnalité non membre du gouvernement ni de l'Assemblée.

Lorsqu'on sait que l'Assemblée Nationale du TOGO est composée de députés du Parti Unique RPT, on comprend dès lors que le député élu comme Membre du Conseil Supérieur de la Magistrature, est fatalement un affidé du Pouvoir Exécutif.

La main mise de ce Pouvoir Exécutif sur l'Organe de gestion du Statut des Magistrats est donc évidente.

Signalons par ailleurs que le recrutement même de tout individu pour être engagé dans la carrière de Juge est fait sur proposition du Garde des Sceaux Ministre de la Justice, donc du Pouvoir Exécutif.

Relevons enfin que les Juges qui doivent exercer les fonctions de Procureur de la République ou du Procureur Général sont nommé dans ces fonctions sur proposition du Garde des Sceaux Ministre de la Justice donc d'un membre du Pouvoir Exécutif. Comme ce Pouvoir est maître du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'avis que le Ministre recueille du Conseil est bien évidemment de la pure forme.

Il en va évidemment de même dans la proposition que le Conseil Supérieur de la Magistrature doit faire au Garde des Sceaux pour la nomination d'un Magistrat dans les fonctions de Juge du siège.

On doit également signaler que la Loi Fondamentale du Togo, ne contient elle-même nulle part la Règle de l'inamovibilité des Magistrats en particulier ceux du siège.

On voit donc au total que l'Indépendance de la Justice énoncée par la Constitution est totalement sapée par la même Constitution; qu'ainsi cette nécessaire Indépendance de la Justice n'a pas en vérité de base institutionnelle au TOGO.

Au plan pratique, on pourrait cité de nombreux cas qui montrent que contrairement à ce que énonce la Constitution, les Juges ne sont pas toujours soumis seulement à l'autorité de la Loi. Bornons à indiquer qu'il est arrivé qu'un Juge déclare en pleine audience publique qu'une promesse d'augmentation de salaire faite par le Président de la République dans un de ses Discours du 13 Janvier est un Décret verbal; que l'on sait en outre qu'au TOGO bien de décisions de Justice dûment revêtues de la Formule Exécutoire régulièrement délivrées par les Greffiers en Chef ne peuvent pas être exécutées, si elles n'obtiennent pas le "nihil obstat" de certaines autorités dépendant du Pouvoir Exécutif.

Nous sommes ainsi amenés à Rechercher ensemble, au vue des diagnostics divers dont notre Appareil Judiciaire a été l'objet depuis les années 1997, les voies et moyens pour instituer au plan institutionnel les assises d'une réelle Indépendance de la Justice et en assurer la crédibilité.

Ces recherches feront l'objet des réflexions que nous proposons de regrouper sous le Titre: De la Quête de Solutions pour l'instauration de l'Indépendance de la Justice et l'Avènement de l'Etat de Droit (II).

### **DE SOLUTIONS POUR L'INSTAURATION DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE ET L' AVENEMENT DE L'ETAT DE DROIT**

Les axes de nos réflexions et propositions sont tracés par le diagnostic de la Justice au TOGO, dressé par une Commission de Juristes Internationaux du P.N.U.D. habilité à cet effet par le Gouvernement Togolais lui-même.

A cet égard, il serait souhaitable de recommander les Réformes Constitutionnelles et Législatives ci-après:

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

1.-) Inscrire dans la Constitution que les Juges sont recrutés sur concours, sur présentation d'un dossier examiné par le CONSEIL SUPERIEUR de la MAGISTRATURE;

2.-) Inscrire dans la Constitution que les Juges sont Inamovibles

3.-) Inscrire dans la Constitution que le CONSEIL SUPERIEUR de la MAGISTRATURE est présidé par un Magistrat de la COUR SUPREME élu par l'ensemble des Juges des COURS et TRIBUNAUX.

4.-) Les Juges sont nommés dans leurs diverses fonctions (Siège, Parquet) par Décret pris en CONSEIL DES MINISTRES sur proposition et avis conforme du CONSEIL SUPERIEUR de la MAGISTRATURE.

5.-) Mettre dans le STATUT de la MAGISTRATURE que les chefs de Juridictions ont un droit de notation des Juges.

Par Me Georges K. AMEGADJIE

Avocat à la COUR

## COMMUNIQUE

### SANCTIONNANT LES TRAVAUX DU PREMIER FORUM DU GRAD

Du 19 au 20 Juin 2006 s'est déroulé à l'Hôtel 2 Février le premier Forum organisé par le GRAD en collaboration avec Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD) et Institute of Economic Affairs (IEA) sur le thème : 'La Construction d'une Société Démocratique au Togo'.

Le Forum a connu la participation de nombreuses personnalités du Togo, de l'Afrique et de l'Europe. Le thème principal 'la construction d'une société démocratique au Togo' a été développé en cinq sous-thèmes :

- ❖ la quête pour la reconstruction nationale,
- ❖ de la nécessité d'une nouvelle constitution,
- ❖ du rôle des médias dans la construction d'une société démocratique,
- ❖ du rôle des forces armées dans une république,
- ❖ de la nécessité d'une justice indépendante et crédible

Ces cinq sous-thèmes ont été introduits par Son Excellence Win Van Eekelen, Ancien Ministre de la Défense des Pays Bas, Ancien Secrétaire Général de l'Union Européenne de l'Ouest. Ce dernier a mis l'accent sur le fait que la qualité de la démocratie se révèle à l'usage. S'agissant de son Institution (NIMD), il a relevé qu'elle développe une approche inclusive et de neutralité.

Les neuf exposés qui ont développé les cinq sous-thèmes ont été suivis de débats très riches et très instructifs au terme desquels plusieurs recommandations ont été faites par le Forum.

#### **1. Recommandations au Gouvernement**

Poursuivre le dialogue politique national en cours, l'ouvrir à toutes les forces vives de la nation et faire appel à des facilitateurs ;

Inviter l'armée à s'impliquer dans le dialogue afin de faire connaître ses problèmes spécifiques ;

S'assurer en toutes circonstances de la neutralité politique des forces armées ;

Initier davantage de programmes de formation au droit humanitaire et au droit de l'homme au



<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

bénéfice des forces armées

Mettre en place une assemblée constituante afin d'asseoir un processus démocratique gage de stabilité politique et de progrès.

## **2. Recommandations aux médias**

Contribuer à l'émergence d'une société démocratique en jouant pleinement et objectivement leur rôle d'information et de formation des populations ;  
Contribuer à la cohésion nationale

Développer en leur sein l'expertise professionnelle.

## **3. Recommandations au corps judiciaire**

Jouer pleinement, avec courage et responsabilité, son rôle de pilier de la démocratie et de l'Etat de droit ;  
Garantir effectivement les libertés individuelles et les droits fondamentaux des citoyens ;  
Lutter efficacement contre la corruption.

## **4. Recommandations au GRAD**

Poursuivre avec détermination son action pour le dialogue, la démocratie et le développement ;  
Œuvrer avec les autres organisations partenaires à la consolidation d'une société civile forte et dynamique au Togo ;  
Travailler sans relâche à l'éradication des divisions Nord-Sud et de la méfiance entre les Togolais.

Enfin, le Forum a fait observer que la réussite de toutes les actions entreprises et à entreprendre pour la construction d'une société démocratique au Togo dépendent de la valeur morale des femmes et des hommes qui les conduisent, des sacrifices qu'ils sont prêts à consentir et de la conviction qui les animent que cette construction ne peut être que l'œuvre des Togolaises et des Togolais eux-mêmes.

Fait à Lomé, le 20 Juin 2006

## **LE FORUM**

## RAPPORT DE SYNTHÈSE DU PREMIER FORUM DU GRAD

### INTRODUCTION

Du 19 au 20 Juin 2006 s'est déroulé à l'Hôtel 2 Février le premier Forum organisé par le GRAD en collaboration avec Netherlands Institute for Multiparty Democracy (NIMD) et Institute of Economic Affairs (IEA) sur le thème :

**“La Construction d'une Société Démocratique au Togo”.**

Le Forum a enregistré la participation de plus de deux cents personnalités du Togo, de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique du Nord dont celle de deux anciens Chefs d'Etat, le Président Nicéphore SOGLO du Bénin et le Président John Jerry Rawlings du Ghana.

Le thème principal, “la construction d'une société démocratique au Togo”, a été développé en cinq sous- thèmes :

- la quête pour la reconstruction nationale ;
- de la nécessité d'une nouvelle constitution ;
- du rôle des médias dans la construction d'une société démocratique ;
- du rôle des forces armées dans une République ;
- de la nécessité d'une Justice indépendante et crédible.

Dans son mot de bienvenue, le président du GRAD, Monsieur Victor ALIPUI, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a réaffirmé l'engagement et la détermination du GRAD à œuvrer pour l'avènement de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo. Le but visé par le Forum, a-t-il souligné, est de mettre en contact des personnalités politiques nationales et étrangères, les représentants des principales institutions de l'Etat et les acteurs de la société civile togolaise aux fins de partages et d'échanges d'expériences des uns et des autres au bénéfice de tous et du Togo en crise.

Son Excellence, Monsieur Wim Van EEKELEN, orateur principal du Forum, Ancien Ministre de la Défense des Pays Bas et Ancien Secrétaire Général de l'Union Européenne de l'Ouest, a introduit les cinq sous -thèmes du Forum développés en dix exposés-débats. Son propos introductif s'est articulé autour de trois grands points :

- L'Afrique et le développement ;
- L'Afrique et la démocratie ;
- La société politique.

Il a essentiellement mis l'accent sur les vertus du dialogue qui aide à construire la démocratie et à enraciner une culture démocratique. Il a relevé qu'il s'agit d'un processus de longue haleine et a insisté sur le fait que la qualité de la démocratie se révèle à son usage. Il a terminé son propos en présentant les objectifs et les missions de Institute for Multiparty Democracy (IMD) et a souligné que celui-ci développe une approche inclusive et de neutralité à travers un programme dans seize (16) pays du monde.

### I - LA QUETE POUR LA RECONSTRUCTION NATIONALE

Ce premier sous- thème, présidé par le Secrétaire Général du GRAD, Monsieur Ekué ASSIONGBON, ancien ambassadeur du Togo, a été développé successivement par le Professeur François GBIKPI-BENISSAN, ancien ministre du Togo et Monsieur Roelf MEYER, Ancien Ministre d'Afrique du Sud, Négociateur des Accords de Transition en Afrique du Sud.

Le Professeur GBIKPI-BENISSAN a d'abord dédié sa communication à la mémoire des Togolais tombés l'année dernière, « victimes de la bêtise humaine », puis il a présenté son exposé en trois points :

Qu'est-ce qu'une nation ?

Naissance de la nation togolaise ;

Nation, Etat et démocratie.

L'exposé a d'abord fixé les limites conceptuelles de la notion de nation, en rappelant ses aspects historiques, géopolitiques, sociologiques et éthiques. L'historique de la nation togolaise a été ensuite brièvement retracé en même temps que les obstacles à l'émergence d'une nation forte et démocratique, puis des suggestions ont été faites en vue d'une véritable réconciliation nationale et une sortie de crise.

Le deuxième exposé présenté par Monsieur Roelf MEYER a porté sur l'expérience Sud Africaine de la reconstruction nationale. Ce dernier, après un bref aperçu historique de l'Afrique Sud anté apartheid, a décrit en des termes saisissants le processus Sud Africain et a mis en exergue les critères de succès, les éléments cruciaux qui ont permis de passer d'un régime autocratique à un régime démocratique sans heurt. Il a estimé que ces éléments pourraient être tout aussi bénéfiques dans d'autres processus similaires. Entre autres critères ou éléments déterminants du succès du processus Sud africain, il faut retenir le fait qu'aucune condition préalable de négociation n'a été posée par les protagonistes de la crise. Le processus a été totalement inclusif et endogène parce que mené par les Sud Africains eux-mêmes. Il fut fondé sur le respect mutuel et la confiance. Il a bénéficié d'un bon leadership, celui de MANDELA et de DE KLERK, et a abouti à un résultat « gagnant – gagnant ». Il a nécessité un changement de mentalité caractérisé par la tolérance et la compréhension. Il a été également transparent, fondé sur une large consultation et totalement couvert par les médias. Enfin, l'égalité et le respect des droits individuels ont été constamment à l'ordre du jour.

### II - DE LA NECESSITE D'UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Ce sous-thème, placé sous la présidence du Président Nicéphore SOGLO du Bénin, a été

présenté par le Professeur Yao VIGNON, Vice Doyen de la Faculté de droit à l'Université de Lomé.

Le Professeur Vignon a d'abord rappelé la position du GRAD qui dit que "La constitution étant un document sacré, il est dangereux pour l'avenir du TOGO, de créditer l'idée qu'on peut la violer, la manipuler et la reprendre pour gouverner en s'appuyant sur elle. Il faut une constitution digne de ce nom qui soit un contrat social liant tous les Togolais".

S'agissant de l'élaboration d'une nouvelle constitution par une assemblée constituante, l'orateur a précisé que le pouvoir constituant originaire appartient au peuple, puis il a décrit les différentes procédures d'élaboration démocratique d'une constitution. Il a rappelé les logiques intellectuelles, les vertus et les valeurs sur lesquelles repose le constitutionnalisme comme toute activité humaine exposée aux vicissitudes et dérives historiques.

### **III- DU ROLE DES MEDIAS DANS LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE**

Ce sous-thème, présidé par le Président du GRAD, a été présenté par Monsieur Patrick FARBIAZ, du Parti des Verts en France et le Professeur Ato-Amoaning ANNAN, directeur de Africa Institute of Journalism and Communication au Ghana.

Monsieur FARBIAZ a d'emblée souligné le fait que la question des médias est politique et sert de baromètre de la politique nationale. Son exposé, riche et articulé, a mis successivement l'accent sur le rôle des médias :

dans un processus démocratique,  
comme instrument de transparence et de lutte contre la rumeur,  
comme médiateur de la paix,  
dans le processus électoral.

Il a insisté sur la nécessité d'avoir des journalistes bien formés.

Le Professeur Ato-Amoaning ANNAN a relevé, quant à lui, l'importance des médias pour la société civile. Il a rappelé le rôle d'avant-garde des médias en 1990 au Togo au début du processus démocratique marqué par la transition du système de parti unique au multipartisme. Il a décrit l'environnement politique propice à l'accomplissement du rôle des médias et situé la responsabilité des différents acteurs qui incombe non seulement à la société civile mais aussi à l'Etat qui doit œuvrer à l'émergence d'une culture nationale démocratique.

### **IV- DU ROLE DES FORCES ARMEES DANS UNE REPUBLIQUE**

Ce quatrième sous-thème présidé par Monsieur Victor ALIPUI, ancien ministre du Togo et Président du GRAD, a été développé successivement par le Général Lamine CISSE, ancien ministre du Sénégal, président de l'Observatoire International pour la démocratie et la Résolution des conflits et des crises et le Général Arnold QUAINOO (Ghana), Former General Officer commanding Ghana Armed Forces, Former commander of the ECOWAS Cease fire monitoring Group (ECOMOG).

Le Général Lamine CISSE a présenté son exposé en quatre axes, fortement documentés et illustrés de cas concrets :

L'historique de l'évolution du rôle et des missions des Forces armées en Afrique,

La spécificité du rôle et des responsabilités des Forces armées dans une République,

Les principes régissant les Forces armées dans une République,  
Quelques recommandations au Pouvoir politique.

Les responsabilités des Forces armées et les responsabilités des pouvoirs publics ont été à toutes les étapes soulignées. Il apparaît que les Forces armées, professionnelles du métier des armes et garant de la sécurité des citoyens peuvent dans certaines conditions devenir une menace et un frein à l'émergence de la démocratie et de l'Etat de droit, notamment lorsqu'elles s'éloignent de leurs missions premières et interviennent dans le jeu politique de façon illégale, à des fins partisanses.

Le général Arnold QUAINOO, pour sa part, a mis l'accent sur les causes et les raisons des déviations et des dérives constatées dans l'exécution des missions des Forces Armées dans les pays africains, devenant ainsi sources de guerres civiles et de désolation pour les populations. Elles se livrent à une guerre à l'intérieur contre ceux qu'elles sont censées protéger. Cette tendance de certains membres des Forces Armées à brutaliser au lieu de protéger le citoyen, a-t-il fait remarquer, n'est pas spécifique au Togo. Pour y remédier, il a suggéré quelques mesures à prendre qui passent notamment par l'engagement et l'adhésion des Forces Armées elles-mêmes au respect des droits fondamentaux, par une auto évaluation systématique des différentes missions exécutées, par une série de mesures visant à limiter les rapports conflictuels entre l'armée et la nation.

#### **V - DE LA NECESSITE D'UNE JUSTICE INDEPENDANTE ET CREDIBLE**

Ce cinquième et dernier sous-thème, présidé par Monsieur Christophe COURTIN, Directeur de programme du CCFD, a été développé par Maître Robert DOSSOU, ancien ministre du Bénin et Maître Georges AMEGADJI, ancien bâtonnier du Togo.

Maître Robert DOSSOU a axé son propos en deux étapes fortement argumentée et illustrées :

- Pourquoi une justice indépendante ?
- Comment remédier à une situation lorsqu'il apparaît que la Justice n'est ni indépendante ni crédible ?

Les enjeux d'une justice indépendante et crédible ont été ainsi développés puis suivis de propositions diverses et d'analyses de cas visant à trouver les moyens de faire de la Justice la clé de voûte de l'Etat de droit.

Maître AMEGADJI a lui insisté dans son exposé sur le rôle et les retombées pour la nation d'une Justice indépendante et crédible. Il a montré en quoi celle-ci assure le bon fonctionnement des institutions démocratiques, sécurise tous les citoyens et constitue un gage de développement économique.

Tous ces différents exposés ont été suivis de débats extrêmement riches et instructifs, témoignant du fort intérêt que les participants ont eu pour ces assises. Les débats se sont poursuivis au cours des déjeuners et du dîner. Le Forum a enregistré plusieurs propositions constructives visant à sortir le Togo de la crise et des contacts informels en marge du Forum ont été organisés entre les acteurs politiques togolais et des personnalités étrangères.

#### **CONCLUSION**

En conclusion des travaux du Forum, Monsieur Victor ALIPUI, Président du GRAD, a rappelé les objectifs du GRAD et indiqué que ce premier Forum constitue un jalon important

<b>GRAD</b>	<b>Forum « La Construction d'une Société Démocratique au Togo »</b>
-------------	---

dans l'entreprise engagée qui sera poursuivie avec détermination. Il a remercié les différentes personnalités qui ont fait le déplacement de Lomé à l'invitation du GRAD. Le Forum a, pour finir, adopté un communiqué qui a résumé les travaux des deux journées et fait des recommandations à l'attention du Gouvernement, des médias, du corps judiciaire et du GRAD.

Fait à Lomé, le 20 juin 2006.

Les Rapporteurs